

Comité consultatif de la Réserve naturelle de Saint-Martin

17 décembre 2014
Préfecture de Saint-Martin



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014



Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Conservatoire du littoral



Agence des
aires marines protégées



Sommaire . . .

- 2 Présentation de la RNN
- 11 Rapport d'activités 2014
- 48 Compte-rendu du Comité consultatif du 20 décembre 2013
- 51 Rapport financier au 31 octobre 2014



Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin

Présentation de la RNN ■ ■ ■



Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Localisation : île de Saint-Martin

Collectivité de Saint-Martin

Surface totale 3 060 hectares, dont :

Terrestre : 153 hectares

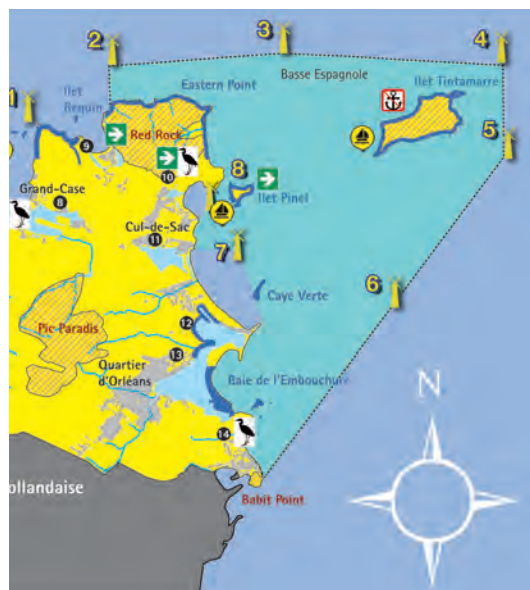
Marine : 2 907 hectares

Type de protection : Réserve Naturelle Nationale

Catégorie UICN : IV

Texte de création : décret ministériel n°98-802 du 3 septembre 1998

Présentation de la RNN



© Aurélien Brusini

Description

3 écosystèmes marins et côtiers juxtaposés

- Espaces lacustres et mangroves,
- Herbiers de phanérogames marines et récifs coralliens,
- Espaces littoraux (plages, falaises, îlets, végétation de bord de mer)

4 grandes unités écologiques

- Les formations xérophytiques des côtes et falaises,
- Les récifs coralliens,
- La mangrove,
- Les herbiers de phanérogames marines



© Julien Chalfour

Biodiversité

Principaux habitats, faune et flore remarquables

Les formations xérophytiques sont très caractéristiques des conditions pédo-climatiques de l'île de Saint-Martin, ce qui explique leur importance. L'île subit un climat sec, et les épiphytes et les plantes grasses dominent sur la région littorale au vent. Cette couverture végétale contient diverses espèces de Croton (Ti-Baume), de Lantana (Mille-Fleurs ou Ti-Baume jaune), de cactus, des frangipaniers blancs ainsi que quelques essences arborescentes telles qu'acacias et gommiers.

La mangrove, typique de la zone intertropicale, est un écosystème particulier se développant dans la zone intertidale. Elle est composée d'essences ligneuses halophytes dominées par le palétuvier rouge *Rhizophora mangle*. Elle sert de zones de nurseries pour de nombreuses espèces (poissons, crustacés...) qui s'y reproduisent et vivent à l'état adulte dans d'autres milieux. Autrefois plus abondante, elle n'occupe qu'un territoire très restreint aux abords de l'Étang aux poissons et des salines d'Orient.



Présentation de la RNN



© Julien Chalifour

Les herbiers sous-marins sont composés de phanérogames marines formant des prairies où prédomine l'herbe à tortue *Thalassia testudinum*. On les rencontre sur les formations sableuses proches du littoral.

Elles forment de grandes étendues servant de zones de nurseries et de frayères pour de nombreuses espèces aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, tortues...).



© Franck Mazeas

Les formations coralliennes de récifs construits de l'île de Saint-Martin se retrouvent uniquement dans le périmètre de la Réserve Naturelle sur la côte Nord-Est à Est entre Eastern Point et Babit Point. Ces récifs coralliens ont d'ailleurs constitué l'un des facteurs primordiaux pour la délimitation de la Réserve, d'où l'importance de la protection de ces milieux. On note également des formations coralliennes non bioconstruites sur les formations rocheuses en continuité avec les falaises et versants terrestres. Leur extension en mer est très limitée (3 à 5 mètres de profondeur) et elles sont vite remplacées par les herbiers sous-marins.



© Nicolas Maslach

Quatre espèces de cactus sont présentes dont l'une figure sur la liste régionale des espèces à protéger par arrêté ministériel, *Melocactus intortus* ou Tête à l'anglais ; sa densité est particulièrement élevée en deux stations. Les trois autres sont *Mamillaria nivosa*, *Opuntia triacantha* et *Cephalocereus nobilis*.

Quatre espèces de palétuviers, la plupart des espèces de phanérogames marines, coraux, gorgones, mollusques, crustacés, reptiles marins, oiseaux de mer et oiseaux des zones humides du littoral sont protégées par diverses conventions et notamment au niveau international par la Convention de Carthagène.

L'avifaune

85 espèces d'oiseaux inféodés aux étangs et 6 espèces d'oiseaux marins, dont :

Balbuzard pêcheur, *Pandion haliaetus*

Colombe à queue noire, *Columbina passerina*

Frégate superbe, *Fregata magnificens*

Grande Aigrette, *Ardea alba*

Héron Garde-bœufs, *Bubulcus ibis*

Mouette atricille, *Larus atricilla*

Paruline jaune, *Dendroica petechia*

Pélican brun, *Pelecanus occidentalis*

Pluvier à collier interrompu, *Charadrius alexandrinus*

Pluvier de Wilson, *Charadrius wilsonia*

Sucrier à ventre jaune, *Coereba flaveola*

Saint-Martin constitue une zone de passage et d'hivernage privilégiée pour les limicoles et les anatidés. Saint-Martin possède effectivement une topographie favorable à l'accueil d'oiseaux, grâce à la présence de nombreux étangs répartis sur l'ensemble de l'île. Tous les étangs sont protégés par un arrêté préfectoral de protection de biotope, 14 appartiennent au Conservatoire du Littoral et sont gérés par la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin.



© Julien Chalifour



© Julien Chalifour



Présentation de la RNN

Les tortues

Les sites de la Réserve Naturelle sont des lieux de ponte pour des tortues marines, comme la tortue luth, *Dermochelys coriacea*, la tortue imbriquée, *Eretmochelys imbricata* ou la tortue verte, *Chelonia mydas*.



Les mammifères marins

Dauphin commun, *Delphinus delphis*
Dauphin tacheté pantropical, *Stenella attenuata*
Dauphin tacheté de l'Atlantique, *Stenella frontalis*
Dauphin à long bec, *Stenella longirostris*
Grand dauphin, *Tursiops truncatus*
Globicéphale tropical, *Globicephala macrorhynchus*
Orque, *Orcinus Orca*
Mégaptère, *Megaptera novaeangliae*
Cachalot, *Physeter macrocephalus*

La Réserve naturelle fait partie intégrante du sanctuaire Agoa pour les mammifères marins dans les Antilles françaises.



Gestion

Statut de l'organisme de gestion

Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Président : Harvé Viotty

Directeur : Nicolas Maslach

Coordonnées

Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Antenne du Conservatoire du Littoral

Résidence les Acacias

Anse Marcel

97150 SAINT-MARTIN

Tél : 05 90 29 09 72

Fax : 05 90 29 09 74

www.reservenaturelle-saint-martin.com

direction@rnsn.org

Moyens logistiques

3 véhicules 4x4, 2 bateaux, appareils photos, caméra, équipement informatique...

Réglementation

Art. 5. - Il est interdit d'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux, quel que soit leur état de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature et à l'exception de ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage.

Il est interdit, sous réserve de l'exercice de la pêche dans les conditions fixées par l'article 9 du présent décret, et sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif :

De porter atteinte aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées, ou nids, ou de les emporter hors de la réserve ;

De troubler ou de déranger les animaux.

Art. 6. - Il est interdit :

1° D'introduire dans la réserve tous végétaux, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;

2° Sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif, de porter atteinte aux végétaux ou de les emporter en dehors de la réserve.

Art. 7. - Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales dans la réserve ou la limitation d'animaux ou de végétaux surabondants dans la réserve.

Art. 8. - L'exercice de la chasse est interdit sur toute l'étendue de la réserve.

Art. 9. - La pêche à la ligne, au filet, à la nasse, la chasse sous-marine au fusil ou tout autre instrument similaire, le ramassage d'animaux vivants ou morts sont interdits dans l'espace maritime de la réserve. Toutefois, la pêche des appâts à l'épervier, d'une part, et l'usage des types de sennes ciblant des espèces pélagiques de petite taille sans contact du filet avec le fond, d'autre part, peuvent être autorisés dans des conditions déterminées par arrêté cosigné par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.

Dans l'espace lacustre, la pêche est réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif.

Art. 10. - Les activités agricoles, pastorales et forestières sont interdites, sauf le pâturage traditionnel au piquet, qui est réglementé par le préfet, après avis du comité consultatif.



Art. 11. - Il est interdit :

- 1° D'abandonner ou de déposer tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;
- 2° D'abandonner ou de déposer des débris de quelque nature que ce soit ;
- 3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret ;
- 4° De camper sous une tente, dans un véhicule ou tout autre abri. Toutefois, le préfet peut autoriser et réglementer le bivouac ;
- 5° De porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu en dehors des installations prévues à cet effet ou en faisant des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou à la gestion de la réserve ;
- 6° De pratiquer le ski nautique ainsi que le scooter des mers sur toute l'étendue de la réserve.

Art. 12. - Les travaux publics ou privés sont interdits, sous réserve des dispositions de l'article L. 242-9 du code rural. En particulier, le ministre chargé de la protection de la nature pourra autoriser en tant que de besoin les travaux rendus nécessaires par le rejet en mer d'effluents assainis, après avis du Conseil national de la protection de la nature. Les travaux nécessités par l'entretien de la réserve ou la sécurité de la navigation peuvent être autorisés par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, dans leurs domaines de compétence respectifs, après avis du comité consultatif, sous réserve de l'application de l'article R. 242-22 du code rural.

Art. 13. - La collecte des minéraux, des fossiles et vestiges archéologiques est interdite, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du comité consultatif, et conformément à la réglementation en vigueur pour les fouilles archéologiques.

Art. 14. - Toute activité de recherche ou d'exploitation minière, en particulier l'extraction de sable, est interdite dans la réserve.

Art. 15. - Toute activité industrielle ou commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif, les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle compatibles avec les objectifs du plan de gestion.

Art. 16. - Sur la partie marine, la circulation des personnes ainsi que la navigation et le mouillage des engins et des embarcations sont réglementés par arrêté conjoint du préfet et du délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif. Ces dispositions ne sont pas applicables aux embarcations utilisées pour des missions, de police, de sauvetage, de maintenance ou de signalisation maritime et pour la gestion de la réserve.

Art. 17. - La circulation des véhicules à moteur sur la partie terrestre est limitée aux voies ouvertes à la circulation publique. Toutefois cette interdiction n'est pas applicable :

- 1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;
- 2° A ceux des services publics ;
- 3° A ceux utilisés lors d'opération de police, de secours ou de sauvetage.

Art. 18. - La circulation des personnes peut être réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif, sur les parties terrestres et lacustres de la réserve.

Art. 19. - Les activités sportives ou touristiques sont réglementées conjointement par le préfet et les autorités compétentes, après avis du comité consultatif, en conformité avec les objectifs du plan de gestion de la réserve.

Art. 20. - Il est interdit aux aéronefs motopropulsés de survoler la réserve naturelle à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres. Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'État en nécessité de service ni aux opérations de police, de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle, ainsi qu'aux aéronefs au décollage ou à l'atterrissage sur les aérodromes proches ou effectuant les manœuvres s'y rattachant.

Art. 21. - L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet de Guadeloupe, après avis du comité consultatif. Les activités professionnelles touchant à la photographie, la cinématographie, l'enregistrement du son, la radiophonie et la télévision peuvent être réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif.

Art. 22. - Les dispositions du présent décret ne peuvent avoir pour effet de limiter les activités militaires, et particulièrement la circulation et le stationnement des unités de la marine nationale, la sécurité des moyens militaires de défense ainsi que les activités liées à l'exécution de la politique militaire de défense.

Art. 23. - La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.



Délimitation

Depuis le mois d'août 2008, la partie marine de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin est clairement délimitée par huit bouées lumineuses, dans le périmètre desquelles la réglementation s'applique. Les plaisanciers sont ainsi avertis de leur entrée dans l'espace de la RNN, de jour et de nuit, grâce à un éclat lumineux toutes les quatre secondes.

Ces bouées portent la mention «Réserve», et sont numérotées de 1 à 8.

Bouée n° 1 : au large du Rocher Créole dans le canal d'Anguilla

Bouée n° 2 : à 500 mètres au Nord de la Pointe des Froussards.

Bouée n° 3 : à 500 mètres au Nord de la Basse Espagnole (Spanish Rock)

Bouée n° 4 : à 500 mètres de la pointe Nord-Est de Tintamare

Bouée n° 5 : à 500 mètres au Sud Est de Tintamare

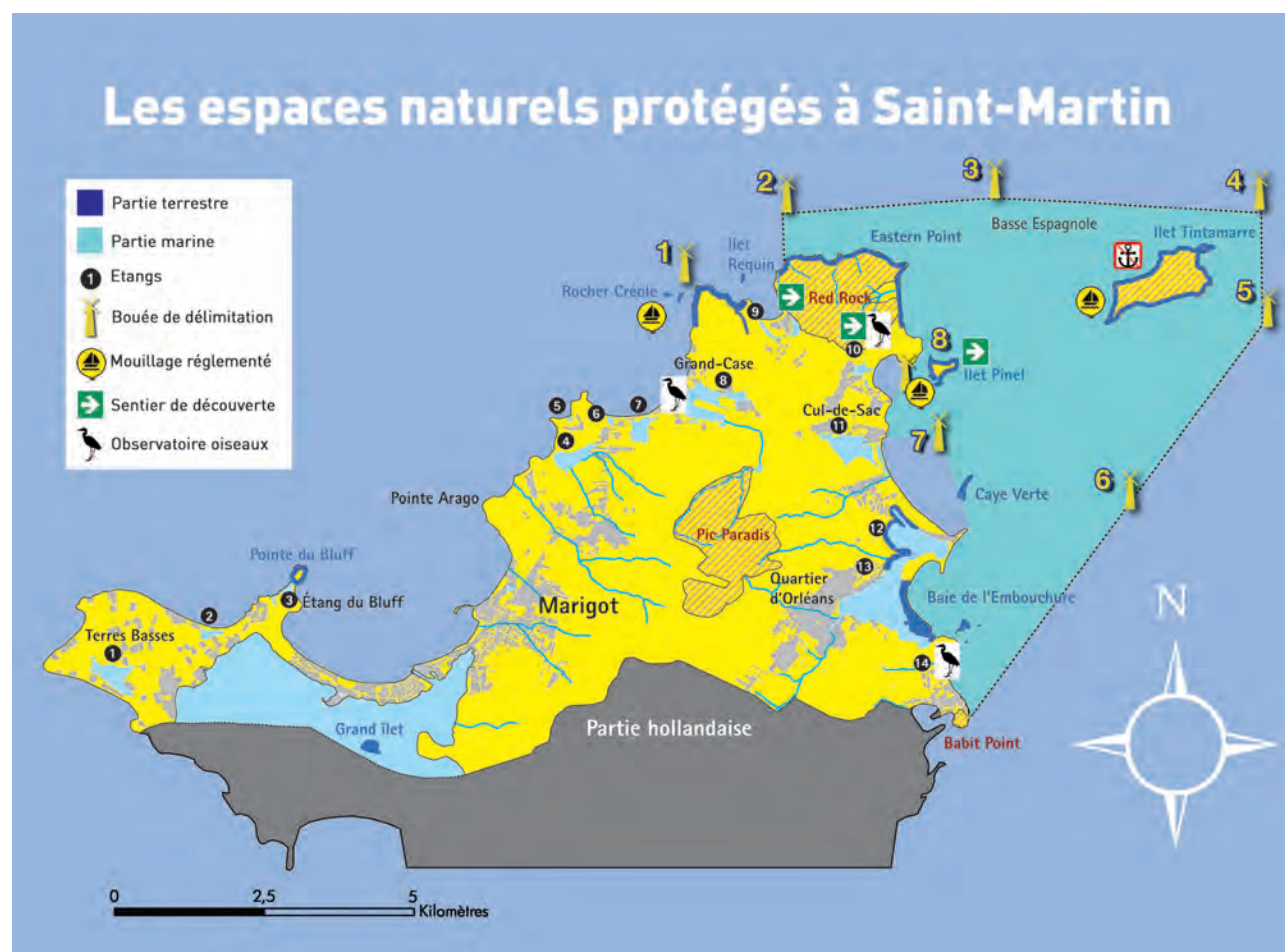
Bouée n° 6 : entre Tintamare et Babilon-Point (Marina d'Oyster Pond)

Bouée n° 7 : dans la Baie Orientale, en limite de zone de la RNN

Bouée n° 8 : dans la Baie de Cul-de-Sac

De Tintamare au Rocher Créole, les bouées délimitent ainsi une ligne d'environ 5 miles nautiques.

Dans la Baie Orientale, dont le littoral est exclu du territoire de la RNN, plusieurs petites bouées jaunes marquées du logo de la réserve délimitent le périmètre.





Le personnel

Direction Nicolas Maslach

Le directeur de la Réserve naturelle et gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral assure la direction générale. Il représente la Réserve auprès des instances locales et nationales.

Pôle études scientifiques

[Julien Chalifour](#), titulaire d'un DESS en développement local, aménagement du territoire et gestion intégrée des ressources naturelles en milieu tropical, il coordonne les programmes scientifiques et suit l'état de santé des écosystèmes protégés.



Pôle coopération régionale et éducation [Romain Renoux](#)

Ce pôle anime les partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels protégés de la Caraïbe notamment dans le cadre de l'Agence des aires marines protégées, du CAR-SPAW et du sanctuaire Agoa. Il coordonne le projet européen BEST dans toute la Caraïbe.

Pôle études et aménagements

[Olivier Raynaud](#)

Chargé de mission pour le Conservatoire du littoral, il coordonne les actions de protection et de mise en valeur des sites littoraux et des étangs.

Police de la nature et logistique

[Franck Roncuzzi](#) - responsable du pôle

Commissionnements faune / flore, circulation des véhicules terrestres à moteur, réserve naturelle terrestre, réserve naturelle marine et Conservatoire du littoral

[Christophe Joe](#) - garde

Commissionnement Conservatoire du littoral

[Steeve Ruillet](#) - garde

Commissionnements réserve naturelle terrestre, réserve naturelle marine, loi sur l'eau et Conservatoire du littoral



Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin

Rapport d'activités 2014 ■ ■ ■



Introduction

Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin a été validé par arrêté préfectoral le 18 mars 2010 pour une période de 5 ans.

Rappelons que l'objectif principal retenu dans ce plan de gestion est **le maintien de la biodiversité et la préservation des différents écosystèmes marins et terrestres à Saint Martin**. Cet objectif peut paraître plutôt défensif, néanmoins la pression anthropique croissante, sur un espace réduit, oblige à considérer qu'obtenir le maintien de la qualité des milieux actuels constitue, en soi, un challenge particulièrement ambitieux pour Saint-Martin.

A partir de cet objectif principal, 7 objectifs à long terme ont été définis :

- 1) L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées
- 2) La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés
- 3) L'extension de la gestion de la réserve naturelle à de nouveaux espaces*
- 4) La restauration des milieux ou populations dégradés
- 5) La communication et l'éducation environnementale
- 6) L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions
- 7) Le renforcement de l'intégration régionale

** Ce troisième objectif est piloté par la Collectivité de Saint-Martin. La Réserve naturelle fournit à sa demande une expertise technique.*



Sommaire

PAGE 14

L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées

- 14 ►► Le scinque, centre d'intérêt international
- 15 ►► Feu vert pour l'Institut de la biodiversité insulaire
- 16 ►► Requins : une étude pour rassurer le public
- 17 ►► L'album de famille des baleines
- 18 ►► Succès de la dernière campagne Agoa
 - Le sanctuaire Agoa fréquenté par des espèces rares
- 19 ►► Suivre la route des baleines avec Megara

PAGE 21

La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés

- 21 ►► La mare de la baie Lucas sous surveillance
- 22 ►► Des inondations hélas prévisibles
 - PLU : le Conservatoire reste vigilant
 - Nouvelle étape décisive à Babit Point
- 23 ►► Deux nouveaux observatoires aux oiseaux
- 24 ►► Succès total du projet BioHab
- 25 ►► Gonzalo : un impact sous-marin surprenant
- 26 ►► Tout savoir sur *Halophila stipulacea*
- 27 ►► Un atlas pour la protection des tortues
 - Les pontes de tortues marines en baisse en 2014
 - Cinq échouages de tortues sur les plages
- 28 ►► Actions de police

PAGE 39

La restauration des milieux ou populations dégradés

- 29 ►► Galion : le projet se précise
- 30 ►► L'épave de Coralita enfin dégagée
- 31 ►► 17 mouillages à toute épreuve à Tintamare
 - 207 arbres plantés à Grandes Cayes
 - Adieu beau filao de Tintamare...

PAGE 32

La communication et l'éducation environnementale

- 32 ►► 23 328 clics sur Facebook
 - L'école sur la plage de Grandes Cayes
- 33 ►► Les collégiens font du tourisme
 - La Réserve à la Fête de la Science
- 34 ►► À la rencontre du «Têt à l'anglais»
 - Un avant-goût de vacances au Galion
 - Réparations sur le sentier de Cul-de-Sac
- 35 ►► 818 espèces en balade
 - L'observatoire aux baleines à l'épreuve des UV

PAGE 36

L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

- 36 ►► Bienvenue Olivier!
 - Toutes les espèces dans un seul document
- 37 ►► Efficace partenariat pour la préservation de la mer
- 38 ►► Des liens étroits avec La Réunion
 - La Réserve accueille la police territoriale
 - Baignade sécurisée à Pinel

PAGE 39

Le renforcement de l'intégration régionale

- 39 ►► Le «hub» des 15 territoires européens de la Caraïbe
- 41 ►► Karujet : les mammifères marins surveillés de haut
 - La Réserve représentée à Banyuls au congrès RNF
- 42 ►► Coopération transfrontalière pour la protection des mammifères marins
- 44 ►► Sus à l'envahisseur!
- 45 ►► BioHab présenté à La Barbade
 - Un conseil de gestion pour Agoa
- 45 ►► Tout l'outre-mer du Monde en Guadeloupe
- 46 ►► Un Forum pour mieux gérer les AMP
- 47 ►► Coût financier vs coût environnemental
 - Saint-Martin et la Réserve naturelle à Sydney

L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées

Feu vert pour l'Institut de la biodiversité insulaire

C'est officiel! La Réserve naturelle renforce son efficacité à Saint-Martin avec la création de l'Institut de la biodiversité insulaire. Le feu vert à cet innovant projet d'envergure a été donné fin juillet par la signature d'une convention de financement, dans le cadre du Contrat de développement entre la Collectivité et l'État. L'étude de faisabilité d'une durée de six mois, confiée au cabinet Polyprogramme, a démarré en septembre 2014 et il faudra attendre la fin des travaux en 2017 pour inaugurer la structure. Cet ambitieux programme se présente sous la forme d'un pôle d'excellence en recherche, environnement et écotourisme. Sa vocation principale sera d'améliorer les connaissances sur les écosystèmes de notre île et leurs potentiels, avec une montée en puissance du Pôle scientifique de la Réserve et une intensification des échanges avec les universitaires de la Caraïbe et d'ailleurs. Il s'agira d'innover en matière de gestion des écosystèmes, de créer des filières de développement économique axées sur la pêche et l'aquaculture et de mettre en place des formations liées à l'environnement : guide écotouristique

à terre et en mer, police de la nature, métiers de la mer, optimisation des projets éco touristiques... L'Institut sera implanté sur un site privilégié, dans un cadre naturel cohérent avec les actions de la Réserve, tournées vers la mer et les étangs. On y trouvera les bureaux de la Réserve, mais surtout un musée vivant, avec une serre, des aquariums, un parcours pédestre et même un centre de soins pour les animaux blessés. L'idée sera que tous les écosystèmes de l'île y soient valorisés, pour une sensibilisation optimale du public : scolaires, habitants, touristes... Le bâti s'intégrera dans son environnement naturel et la préférence sera donnée aux techniques de construction environnementales les plus innovantes. 5,4 millions d'euros ont été attribués à la réalisation du projet dans le cadre du contrat de plan État – Collectivité. La création d'une dizaine d'emplois est envisagée et la Réserve a prévu une grande partie d'autofinancement pour son fonctionnement, grâce à l'ouverture au public, les expositions permanentes et temporaires, la mise à disposition d'un auditorium pour les conférences...





Le scinque, centre d'intérêt international

Le scinque, ce lézard récemment redécouvert sur l'îlot Tintamare alors qu'on le croyait disparu, n'a pas fini de faire parler de lui. Du 10 au 15 novembre, une équipe de six membres de l'association guadeloupéenne Aeva, financée par l'État, a lancé à Tintamare le programme de caractérisation et de suivi de ce petit reptile, que l'on trouve également à la Désirade et à Petite-Terre. L'objectif principal de cette mission est de définir si les scinques présents sur ces trois territoires sont de la même espèce, l'isolement géographique rendant possible leur évolution très rapide. La description et les conditions de vie des populations de scinques est donc en cours d'étude : leur taille, la présence d'éventuelles signes de maladies, leur habitat, leurs prédateurs – ils sont potentiellement la proie des rats à Tintamare – leurs possibles difficultés à trouver les insectes dont

ils s'alimentent... Tous ces paramètres vont permettre de mieux connaître cette population, d'expliquer sa présence et d'identifier les éléments pouvant constituer une menace. Le second objectif a consisté à capturer deux individus entiers (avec leur queue) qui vont servir d'étalons pour décrire l'espèce au Museum d'histoire naturelle. Ultérieurement, le prélèvement de cinq morceaux de queue (sans danger pour l'espèce) sur cinq autres individus permettra de procéder à des analyses ADN, dans le but de déterminer la diversité génétique des scinques sur les trois territoires. Du 14 au 21 décembre, les scinques de Tintamare accueillent LE spécialiste américain de cette espèce, accompagné d'un étudiant, dans le cadre de l'étude en lancée par Aeva. Ces deux scientifiques détermineront-ils qu'il s'agit d'une nouvelle espèce? That is the question.



Le scinque apprécie les murets de Tintamare

Requins: une étude pour rassurer le public

Le requin fait peur. À Saint-Martin aussi, même si aucun accident n'a jamais été rapporté. Mais le mythe est plus fort que la réalité, surtout depuis la série d'attaques survenues à La Réunion. Afin de mieux connaître ce grand poisson cartilagineux et sensibiliser le public au travers d'une bonne information, la Réserve naturelle a lancé le programme Negara, comme Negaprion, nom scientifique du requin citron, espèce couramment observée le long des plages et la plus en contact avec les baigneurs. Le projet a été retenu par l'Ifreco, qui en a financé la plus grande partie, la Réserve ayant mis ses moyens humains et logistiques à disposition. La mission s'est déroulée en juillet, en collaboration avec Océane Beaufort, scientifique riche d'une première expérience sur l'étude de la reproduction du requin citron dans la Réserve naturelle de Petite-Terre et en charge pour l'association Kap Natirel d'un réseau de suivi des requins, en ligne sur www.reguar.org. Les juvéniles passant leurs deux ou trois premières années non loin du rivage, afin de se protéger de leurs prédateurs, l'opération a consisté à repérer, appâter puis capturer plusieurs spécimens, à l'aide d'un hameçon démuné d'ardillon. Douze requins citron d'une longueur n'excédant pas 80 centimètres ont ainsi été pesés et mesurés, et un échantillon de leur peau prélevé afin d'analyser leur ADN, pour éventuellement mieux connaître leur provenance. Chaque animal a été marqué dans la nageoire dorsale avec un tag numéroté et d'une couleur correspondant à un site donné, avant de retourner à la mer. Le programme Negara se poursuit en décembre 2014, tou-



Un bébé requin citron pesé, mesuré, tagué et remis à l'eau

jours sous la responsabilité d'Océane Beaufort. Financée cette fois par l'État et TEMEUM et coordonnée par l'association guadeloupéenne Kap Natirel, la mission va consister à tenter de capturer certains des requins déjà marqués d'un tag, pour évaluer l'évolution de leur poids et de leur taille. Le marquage de nouveaux individus est également inscrit au programme. Cette étude est appelée à s'élargir sur la vaste question des requins à Saint-Martin, dont on sait fort peu de choses. Quelles sont les interactions entre cet animal et les usagers de la mer? Faut-il adapter leur gestion? Une certitude : il est dangereux de générer des situations qui peuvent devenir des sources d'accident, comme le prouve la mésaventure survenue fin octobre à l'employée d'un club de plongée néerlandais, qui s'est fait arracher un morceau de mollet par un requin au cours d'une séance de nourrissage au large de Sint Maarten. Si elle était étendue à d'autres îles, cette étude permettrait de mieux connaître le comportement des adultes de cette espèce, dont on ignore presque tout pour le moment. À l'issue de cette expérimentation, Océane Beaufort constate que la population de requins citron est plus importante à Saint-Martin qu'à Petite-Terre, en Guadeloupe, comme d'ailleurs d'autres espèces, comme le requin de récif et le requin nourrice.



L'album de famille des baleines

Les mammifères marins ont une place privilégiée dans le cœur de la Réserve naturelle, qui représente le sanctuaire Agoa à Saint-Martin et effectue des suivis scientifiques chaque année. Depuis 2009, les sorties en mer ont permis de collecter un grand nombre de photos, dont d'intéressantes photos de nageoires caudales ou dorsales de baleines à bosse, véritables cartes d'identité de chaque animal, l'intérêt étant de pouvoir identifier visuellement l'animal dans ses déplacements, sans le déranger. Des catalogues similaires existent ailleurs et ont permis, par exemple, de reconnaître grâce à deux photos identiques la même baleine observée consécutivement au Cap Vert et en Guadeloupe. Afin d'améliorer ses connaissances sur les mammifères marins, la Réserve travaille actuellement à la création d'un catalogue de photos d'identification prises autour de Saint-Martin et Sint Maarten. Marion Barrau, étudiante en quatrième année à l'école vétérinaire UAX, à Madrid, a consacré son été à élaborer ce catalogue, qui permet aujourd'hui d'identifier 35 baleines à bosses, mais aussi 25 grands dauphins. Ces photos ont été prises par l'équipe de la Réserve, mais également par plusieurs écovolontaires et d'autres passionnés de mammifères marins. Marion invite tous les amoureux des baleines et des dauphins à envoyer leurs photos de nageoires caudales ou dorsales sur baleine@rnsn.org. Précisons que ces photos resteront la propriété de l'auteur, dont le nom sera porté sur chaque photo utilisée. Le catalogue de Saint-Martin/Sint Maarten s'enrichira au fil du temps et constituera une précieuse base de données, qui permettra



Marion Barrau

de suivre les routes empruntées par les mammifères, mais aussi de mieux connaître leur abondance et d'estimer leur population. À terme, le catalogue devrait être disponible en ligne et permettra à chacun de participer à l'identification des individus sur le terrain, pour signaler les rencontres fortuites ou ajouter de nouvelles photos qui enrichiront les bases de données.

La Réserve est partenaire sur ce projet de l'Observatoire des mammifères marins de l'arc guadeloupéen (OMMAG), qui dispose d'un épais catalogue de photos, consultable sur ommag.info. Un grand merci à l'OMMAG pour leur appui technique et leur passion communicative !



Une nageoire caudale très noire

Succès de la dernière campagne Agoa

Après la Guadeloupe et la Martinique, c'est dans les Îles du Nord que la dernière campagne Agoa 2014 de suivi scientifique des mammifères marins en saison sèche a eu lieu, du 15 au 28 avril. Avec succès. De nombreux mammifères marins ont pu être observés entre Saint-Martin, Sint Maarten, Anguilla, Saint-Barth, Saba et Saint-Eustache, dont des baleines à bosse, des dauphins tachetés pantropicaux et des grands dauphins. La Réserve naturelle y a participé, comme à chaque fois, ainsi que des écovolontaires de Saint-Martin et de Guadeloupe; la responsable d'Agoa basée en Guadeloupe, Amandine Eynaudi; le CAR-SPAW, Anguilla et Saba.



Un dauphin tacheté



Une baleine à bosse devant Saba

Le sanctuaire Agoa fréquenté par des espèces rares

Déjà présente en Martinique du 1er au 8 octobre pour la campagne 2013 de suivi scientifique des mammifères marins en saison humide, la Réserve naturelle de Saint-Martin a participé à une campagne identique, mais en saison sèche cette fois, du 12 au 19 mars 2014, en Martinique, puis du 15 au 28 avril, dans les Îles du Nord. Ces suivis, organisés dans le sanctuaire Agoa sur deux périodes, par l'Agence des aires marines protégées (AAMP) et le CAR-SPAW, permettent d'observer des espèces différentes. En effet, certaines espèces - dont les baleines à bosses - quittent les eaux chaudes de la mer des Caraïbes au printemps. Romain Renoux, en charge de la gestion du sanctuaire Agoa à Saint-Martin, ainsi que les autres participants venus de Guadeloupe, de Martinique et du Québec, ont pu observer certaines espèces rares dans le canal entre la Martinique et la Dominique : le péponocéphale, ou dauphin d'Électre; le pseudorque, ainsi qu'un groupe de mésoplodons. L'objectif de ces missions est triple :

- » Mieux connaître les espèces présentes dans le sanctuaire Agoa et compléter l'inventaire des espèces rencontrées.
- » Identifier les zones fréquentées par les différentes espèces.
- » Identifier les activités humaines susceptibles d'impacter

les mammifères marins dans le sanctuaire (circulation de grands navires, pollution, pêche...) afin de mettre en place des actions de gestion en leur faveur.



Un péponocéphale... © Laurent Juhel - AAMP



Et un mésoplodon © Dany Moussa - AAMP



Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin

Suivre la route des baleines avec Megara

La mission de déploiement de balises sur des baleines à bosse dans les Îles du Nord s'est terminée le 3 avril dernier. Sur les 8 balises posées, la plupart ont émis pendant plusieurs jours et 3 ont continué d'émettre plus longtemps. C'est une réussite si l'on considère le comportement actif de cette espèce pendant la saison de reproduction. La première balise posée a émis plus d'un mois et les déplacements de cette baleine et de son baleineau -baptisés «Soca and Joy» par les enfants de Saint-Martin- ainsi que ceux des autres baleines équipées, améliorent déjà les connaissances des comportements de cette espèce pendant cette saison. Parmi les résultats importants d'ores et déjà constatés, l'idée selon laquelle chaque île «posséderait» un groupe de baleines spécifique est remise en cause. Les déplacements d'île en île des 8 baleines tagguées montrent en effet que certaines ont parcouru plus de 1700 km en passant par les Îles Vierges Américaines et le Silver Bank, tandis que d'autres sont allées et venues entre Saint-Martin, Saint-Barth, Saba, Saint-Eustache, Barbuda et Saint-Kitts... De même qu'il est confirmé que les baleines à bosse ne sont pas seulement «de passage» dans les Îles du Nord, comme l'indiquent les chants des mâles, la présence de femelles et de leurs baleineaux âgés de quelques jours rencontrés à



L'équipe Megara de retour à Saint-Martin

plusieurs jours d'intervalle et des groupes de mâles poursuivant des femelles. Tous ces comportements nous montrent aujourd'hui que nous sommes bien dans une zone de reproduction active, et bien sûr transfrontalière. Les résultats de cette mission sont plus que prometteurs, si l'on ajoute les 12 biopsies et les 12 photographies de caudales, qui ont été analysées et comparées avec les banques de données existantes. Il est ainsi essentiel de mettre en place une stratégie de coopération régionale visant à renforcer les actions de conservation de cette aire de reproduction. Les îles néerlandaises de Saint-Eustache et de Saba feront dans un futur proche l'objet d'une «sanctuarisation» de leurs eaux,



Suivre la route des baleines avec Megara (suite)

en vue d'atteindre une meilleure protection des mammifères marins et notamment des baleines à bosse. Un renforcement des liens avec l'île d'Anguilla est souhaitable, dans le cadre des relations entre Saint-Martin et Anguilla. À terme, un jumelage du sanctuaire Agoa, de celui des îles néerlandaises et des eaux d'Anguilla permettrait d'envisager une stratégie commune de conservation et d'actions scientifiques sur l'ensemble de l'aire de reproduction des baleines à bosse des îles du Nord des Petites Antilles. Au-delà de l'aspect scientifique, cette mission a aussi rassemblé tous les gestionnaires des aires marines protégées des îles du Nord et fait intervenir des spécialistes de Mayotte, du Danemark, de la Guyane, des États-Unis, des Pays-Bas. Nicolas Maslach, directeur de la Réserve de Saint-Martin, initiateur et porteur de ce projet, remercie l'ensemble des partenaires techniques et financiers : le CAR-SPAW, l'Agence de l'environnement de Saint-Barthélemy, les autorités d'Anguilla, le Marine Park de Sint-Maarten, les autorités néerlandaises de

Saba et de Saint-Eustache, sans qui cette mission n'aurait pu se réaliser, ainsi que les membres de l'association «Mon Ecole, ma baleine» pour la qualité de leur intervention dans plusieurs classes de Saint-Martin. Fort de la réussite de cette mission, Nicolas Maslach organise d'ores et déjà la mission MEGARA 2015. Il était possible de suivre la route de ces baleines sur la page facebook de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin ou sur le site www.seaturtle.org/tracking/index.shtml?project_id=979.

Le 26 mars, la Réserve a invité le public à découvrir le projet Megara au cinéma de Sandy Ground grâce à un film d'une trentaine de minutes tourné à Mayotte en 2013. L'événement a été organisé avec l'aide du Rotary Club, qui s'est chargé de la communication et de la vente des tickets d'entrée, et plus d'une centaine de personnes ont répondu à l'appel.



En pleine action



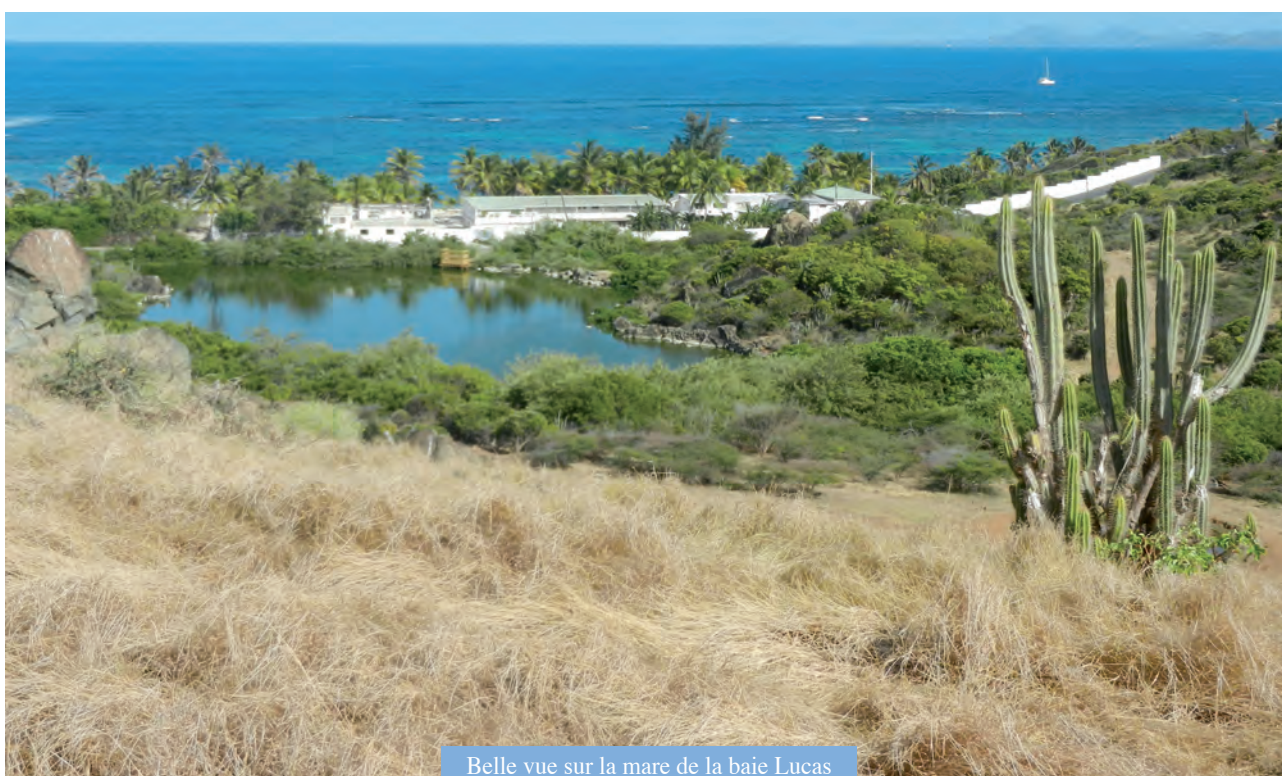
La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés

La mare de la baie Lucas sous surveillance

L'assainissement des eaux usées est une nécessité et, on le sait, Saint-Martin a encore beaucoup à faire en ce domaine. Cette compétence relève de l'Établissement des eaux et de l'assainissement de Saint-Martin (EEASM), bras armé de la Collectivité sur ces thématiques, notamment pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement, via la construction de stations d'épuration.

Bien conscients de ces réalités et du fait que les espaces protégés dont ils ont la charge ne doivent pas pâtir de l'aménagement de tels équipements, la Réserve naturelle et le Conservatoire du littoral sont consultés par l'EEASM en amont de ses projets. Une première station d'épuration a été construite par l'EEASM pour le secteur d'Oyster Pond et mise en service en mars 2013. Suite à une période d'observation de 6 mois, le rejet de cette station se déverse dans la mare de la Baie Lucas, ce joli

petit étang que l'on découvre à droite dans un virage, sur la route entre Coralita et l'entrée d'Oyster Pond. La Réserve naturelle et le Conservatoire du littoral suivent le projet depuis sa conception et le rejet dans l'étang n'a été autorisé qu'après une étude d'impact. La loi sur l'eau veille, et impose différentes mesures afin d'assurer le minimum de conséquences sur l'environnement. La Réserve naturelle a inclus le site dans son suivi des oiseaux des étangs, réalisé tous les mois. Par ailleurs, l'EEASM doit s'assurer que les pratiques utilisées sont les plus qualitatives possibles. Un suivi scientifique du rejet et de l'étang sera réalisé tous les six mois, afin de suivre la qualité des eaux. Le partenariat constitué par la Réserve naturelle, le Conservatoire du littoral et l'EEASM a pour objectif de conserver cet étang dans un bon état de santé. La vigilance reste de mise pour les années à venir.



Belle vue sur la mare de la baie Lucas

Des inondations hélas prévisibles



Les Terres Basses inondées après Gonzalo
© Association des propriétaires des Terres Basses

Conséquence prévisible d'une urbanisation mal maîtrisée, le débordement des étangs des Terres Basses à la suite des fortes pluies du 8 novembre a provoqué d'importantes inondations et il a fallu plusieurs jours pour un retour à la normale, faute d'écoulement naturel vers la mer. Le Conservatoire du littoral étant propriétaire de ces étangs, il devra être consulté au cas où l'association des propriétaires des Terres Basses décide de prévoir des travaux d'évacuation des eaux.

PLU : le Conservatoire reste vigilant

En janvier 2015, le Conservatoire du littoral validera sa stratégie foncière pour l'année. En raison de l'avènement du nouveau Plan local d'urbanisation (PLU) de Saint-Martin, le Conservatoire reste vigilant quant à l'avenir de certains sites: Bell Point entre Grand-Case et Anse Marcel, Red Rock le long du sentier des Froussards ainsi que les mornes autour du Pic Paradis.

Nouvelle étape décisive à Babit Point

Après l'acquisition de trois parcelles en 2013 sur le site de Babit Point, le Conservatoire a de nouveau négocié à l'amiable avec l'Association syndicale libre d'Oyster Pond (ASLOP) en octobre 2014 pour acquérir les trois dernières parcelles qui le rendent entièrement propriétaire du site. Cette acquisition est la garantie pour les habitants d'Oyster Pond que cet espace d'une grande qualité paysagère restera naturel. Comme prévu dans la réhabilitation du site, la maison en ruines qui dépare le paysage fera l'objet d'un désamiantage au début du mois de janvier 2015, juste avant sa démolition. Puis, en concertation avec les riverains, l'étape suivante sera la

mise en place d'un sentier botanique ouvert au public, doté d'un point d'observation, ainsi qu'une revégétalisation globale de Babit Point.



Ces ruines seront détruites en 2015

Deux nouveaux observatoires aux oiseaux

Après l'étang de la Barrière - qui bénéficie d'une reconnaissance à l'échelle de la Caraïbe en matière de «birdwatching» - la mare de la baie Lucas et l'étang du cimetière de Grand-Case sont eux aussi dotés d'un observatoire aux oiseaux, pour le bonheur des visiteurs, qui disposent ainsi de trois sites d'observation sur l'île. L'objectif est d'améliorer la prise en compte du patrimoine naturel de ces zones humides, mais aussi de favoriser le développement local du «birdwatching», un réel potentiel écotouristique grâce aux 14 étangs sous protection.

Un observatoire aux oiseaux à Oyster Pond...

À deux pas de l'observatoire aux baleines de Coralita et non loin du site de Babit Point, Oyster Pond renforce sa vocation écotouristique avec un nouvel observatoire aux oiseaux, installé par la Réserve naturelle et le Conservatoire du littoral et en partenariat avec l'EEASM (lire article précédent). Situé en bordure de la mare de la baie Lucas, l'observatoire est accessible par un petit sentier en bois et permet de découvrir l'avifaune limicole dans son environnement naturel, mais pas seulement... Si vous êtes juste un peu patient, le martin-pêcheur habitué des lieux vous fera une démonstration de son efficace technique de pêche. Des panneaux informatifs y seront prochainement installés, afin de tout savoir sur les espèces d'oiseaux présentes, mais aussi sur l'intérêt botanique, paysager et géologique du site, où la mangrove jouxte les cactus, qui se développent au milieu de gros amas rocheux aux formes arrondies.



L'observatoire aux oiseaux de la mare de la baie Lucas

... Et à Grand-Case

Chaque année, de mars à mai, l'étang du cimetière de Grand-Case se transforme en héronnière. Par dizaines, grandes aigrettes, aigrettes neigeuses et hérons garde-bœufs nichent dans les bosquets de palétuviers rouges, métamorphosés en nurserie. Ces grands oiseaux et leurs oisillons émaillent le paysage de leurs plumes blanches et offrent un spectacle exceptionnel, qu'il est possible d'admirer en toute quiétude depuis un observatoire en bois, qui sera doté très bientôt d'une signalétique d'interprétation. La mise en valeur de ce site remarquable est organisée par la Réserve naturelle et le Conservatoire du littoral, dans le cadre de la convention de travaux qui les lient. L'étape suivante a consisté à délimiter par une barrière en bois l'espace dévolu au Conservatoire du littoral. Cette

avancée évite le stationnement des véhicules près du site et assure la tranquillité des oiseaux, tout en interdisant le dépôt d'éventuels déchets sur les berges.



Un spectacle annuel à ne pas manquer, entre mars et mai



Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin



Succès total du projet BioHab

Annoncé lors du comité consultatif en décembre 2013, le projet-pilote d'habitat artificiel sous-marin BioHab, habitat de choix pour des milliers de larves auxquelles il permet de survivre, est un franc succès. Depuis la mise en place en janvier 2014 du premier module constitué de parpaings disposés en pyramide, quatre autres modules de formes différentes ont été construits et neuf modules au total ont été implantés. Les premières plongées de suivi ont permis de constater une rapide évolution de la faune sur le premier module, suivie d'une colonisation quasiment identique de tous les autres. En cinq mois, 33 espèces se sont installées sur ce site auparavant désert et l'on comptait 151 individus pour 100 mètres carrés en juillet, dont 63 langoustes royales, soit une densité bien supérieure à celle que l'on observe sur les récifs naturels! Les autres espèces les plus présentes sont les gorettes, les mombins, les crabes-araignées nez pointu et les crevettes nettoyeuses. La biomasse estimée s'élève à 45,1 kilos pour 100 mètres carrés, dont 43,5 kilos de langouste royale. Inutile de dire que la Réserve naturelle tient secret le lieu de cette expérimentation, que d'aucuns pourraient considérer comme une mine d'or. Le projet va se poursuivre avec l'implantation d'un second site, toujours dans la Réserve, mais à une profondeur moindre, avant la fin de l'année 2014. Le but est de comparer les espèces colonisatrices, ainsi que les contraintes logistiques liées à la profondeur : durée de plongée, impact de la houle, disponibilité de la lumière...

Initié au Japon et repris depuis sur toute la planète, notamment à l'île de La Réunion, l'objectif principal des récifs artificiels est le développement de la biomasse en favorisant la survie des poissons et des crustacés. À Saint-Martin, dans un contexte de raréfaction du couvert corallien, ce projet ouvre des horizons nouveaux, notamment pour les pêcheurs. À noter : aucun poisson-lion n'a pour le moment été repéré sur le site.

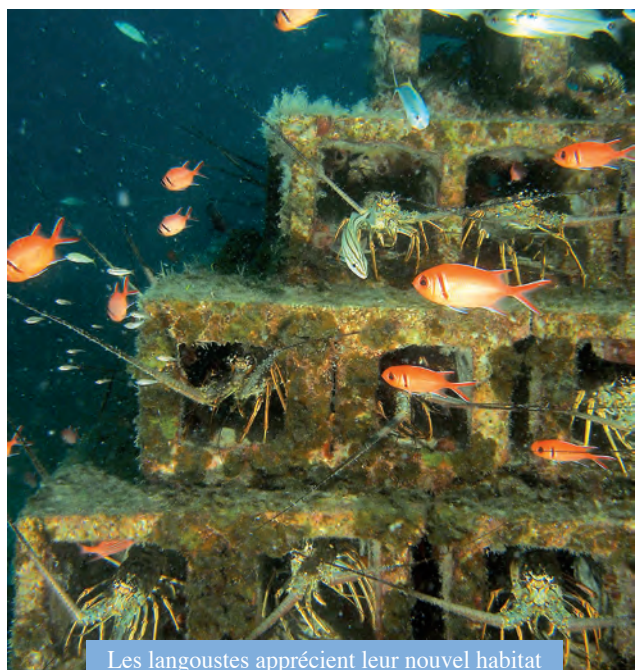


Le récif artificiel

ADRIEN TONON, étudiant en Master 1 à l'univer-



sité de La Rochelle, accueilli par la Réserve du 14 avril au 6 juin a travaillé sur l'implantation du récif artificiel sous-marin. Il a rédigé une synthèse sur les principaux travaux parus au sujet des performances des récifs artificiels existants dans le monde entier. Ces récifs ont différents usages. Ils peuvent servir de sites de plongée, favoriser la production de biodiversité via la survie des larves (comme à Saint-Martin), protéger la côte ou encore encourager les rassemblements de poissons pour soutenir la pêche. L'étudiant a également participé à l'élaboration du récif avec l'équipe de la Réserve.



Les langoustes apprécient leur nouvel habitat

Gonzalo : un impact sous-marin surprenant

Gonzalo a causé bien des dommages sur l'eau, mais également sous l'eau où, à 20 mètres de profondeur, le cyclone a réussi à chambouler les modules en parpaings qui constituent le récif artificiel BioHab. Une équipe de la Réserve a plongé dès que la transparence de l'eau l'a permis et a constaté que nombre de modules étaient renversés et même déplacés. Cela donne une idée de la violence de la houle pour qu'elle ait un impact à cette profondeur. Les dégâts sont limités, aucun parpaing n'est cassé et les gardes se sont déjà mis à reconstruire ce qu'ils avaient soigneusement mis en place depuis le

début de l'année. Curieusement, de nouvelles espèces sont apparues autour de BioHab, dont une espèce de la famille des gorettes et un poisson lion jamais vus auparavant sur ce site, mais d'autres espèces ne sont plus là, dont les langoustes adultes, vraisemblablement parties vers d'autres sites avec le courant. Cet imprévu va retarder de quelques semaines le projet BioHab2, prévu à une quinzaine de mètres de profondeur. Une bonne nouvelle à noter : les récifs coralliens ne semblent pas avoir été impactés par Gonzalo.



Reconstruction de BioHab après le passage de Gonzalo

Tout savoir sur *Halophilia stipulacea*

Éva Moisan, étudiante en Master professionnel à l'Université de Corte, étudie «la gestion intégrée du littoral et des écosystèmes». En stage à la Réserve du 24 février au 8 août 2014, elle s'est consacrée à l'étude de *Halophilia stipulacea*, espèce invasive introduite par l'intermédiaire des ancres de bateaux et qui peu à peu grignote de l'espace dans l'herbier sous-marin. L'étudiante a dû trouver la réponse à une série de questions. Où l'espèce est-elle présente? Progresses-elle? Régresse-t-elle? Se stabilise-t-elle? Quelles sont ses relations avec la faune et la flore locale? Va-t-elle tendre à remplacer l'herbier natif composé de *Syringodium* et de *Thalassia* ou va-t-elle coloniser les espaces laissés vacants par ces deux espèces? Comment réagissent poissons, mollusques et crustacés vis-à-vis de cette algue beaucoup plus rase que les deux espèces auxquelles ils sont habitués? Vont-ils la consommer?

À la veille de son départ, elle a rendu son rapport et apporté des réponses nuancées sur les conséquences de l'arrivée de l'algue dans les eaux de Saint-Martin. On constate d'abord que la taille de la plante est inférieure localement à ce qu'elle est dans le reste de la Caraïbe. Ses rhizomes s'allongent à Saint-Martin de 0,26 à 2,16 centimètres par jour, alors qu'une croissance quotidienne pouvant aller jusqu'à 6 centimètres a été enregistrée dans d'autres îles. Son observation a fait apparaître que l'algue a une croissance ralentie sur les sites où elle est en compétition avec *Syringodium* et *Thalassia*, les deux espèces locales, mais



Éva Moisan

qu'elle s'étend rapidement sur les plaines de sable plus profondes, vierges de végétation. Par principe de précaution, les premières constatations impliquent de classer l'espèce comme potentiellement invasive, compte-tenu de son expansion continue, de l'absence de régression sur les sites déjà colonisés et de son apparition sur cinq nouveaux sites depuis un an. Ce statut d'espèce invasive est par ailleurs déjà reconnu dans d'autres îles de la Caraïbe. En revanche, l'avancée du travail ne permet pas d'affirmer que l'espèce est forcément destructrice. De nouvelles études devraient permettre d'affiner les conclusions, notamment sur les interactions d'*Halophilia stipulacea* avec la flore locale. À noter : la plante profite pour s'implanter de la fragilité des herbiers natifs, victimes sur certains sites du déversement d'eaux usées ainsi que de la destruction provoquée par les ancres et leurs chaînes.

Halophilia stipulacea gagne du terrain

Très présente dans le lagon de Simpson Bay, l'algue se développe à présent tout le long de baie Longue, où une longue bande bien fournie a été repérée par Julien Chalifour, sur des espaces sableux, vierges de toute végétation, mais également au sein de l'herbier existant, ce qui est plus alarmant. Une évolution à surveiller, aussi la Réserve encourage les usagers à lui signaler leurs observations (lieu, profondeur, monospécifique ou non) et à la documenter par des photographies.



Herbier d'*Halophila stipulacea* à Tintamare

Un atlas pour la protection des tortues

Grâce au travail de Léa Daures, âgé de 20 ans et étudiante à la faculté des sciences de Montpellier, l'atlas des sites de pontes des tortues marines est aujourd'hui mis à jour. Créé il y a cinq ans par Pauline Malterre, à l'époque chargée de mission scientifique à la Réserve, et Éric Delcroix, responsable à ce moment-là du réseau tortues marines en Guadeloupe, cet atlas récapitule l'état des lieux de la qualité de toutes les plages fréquentées par les tortues en période de ponte. En stage volontaire post-licence, Léa a arpenté l'ensemble des plages concernées afin de constater leur évolution en 2014. En se basant sur les données existantes, elle a noté tous les changements survenus en matière

de surface des plages, de disparition ou d'augmentation de la végétation, de nouvelles constructions, d'implantation de nouveaux aménagements susceptibles de perturber

les pontes en raison, par exemple, d'émission de lumière ou de bruit. Cet atlas existe pour chaque zone de ponte des tortues marines dans toutes les Antilles françaises et sa mise à jour régulière est un outil supplémentaire pour la préservation des tortues marines.



Léa Daures à l'îlet Pinel

Les pontes de tortues marines en baisse en 2014

À l'heure de la fin de la saison des pontes, qui se déroule de mars à octobre, le réseau tortues marines de la Réserve arrive à l'heure du bilan. Plus de 743 patrouilles ont été rapportées sur la dizaine de plages désignées sur l'île et 201 traces de tortues remontant vers leur site de ponte ont été relevées. Ce chiffre prouve une affluence un peu décevante des tortues, 2014 étant considérée comme une année «à tortues», le cycle de ponte des tortues marines connaissant un pic tous les deux ans. En 2012, on dénombrait 185 traces de montée de tortues pour 529 patrouilles, soit quasiment le même nombre de traces, mais beaucoup moins de patrouilles, contre 277 traces pour 1 018 patrouilles en

2013. Attention, cette tendance ne traduit pas forcément celle du nombre d'adultes présents en mer, les tortues marines ne pondant pas chaque année, mais tous les 2 à 3 ans. Merci aux écovolontaires, toujours plus nombreux à répondre à l'appel de la Réserve.



Traces laissées dans le sable par une tortue venue pondre

Cinq échouages de tortues sur les plages

Entre mars et novembre 2014, la Réserve naturelle a constaté 5 échouages de tortues marines sur les plages. Deux de ces tortues sont mortes à la suite de collisions, l'une devant l'anse Marcel et l'autre dans la Baie Orientale; deux ont été tuées par des braconniers, à Grand-Case, et la dernière, longue de 69 centimètres, s'est échouée sur la plage de la baie Orientale, apparemment victime de mort naturelle.



Cette tortue a été victime d'un braconnier



Actions de police

► Pêcheur et récidiviste : lourde d'amende

Le 10 février, deux gardes de la Réserve en patrouille sur la plage du Galion, baie de l'Embouchure, surprennent un individu en flagrant délit de pêche au filet et l'interpellent. L'homme, récidiviste, réagit très agressivement envers les gardes, qui dressent un procès-verbal. Il a été jugé par le tribunal correctionnel au début du mois de mars et condamné à 850 euros d'amende pour menaces de mort et outrage envers deux agents de la Réserve naturelle.

► Le sable aussi est protégé dans la Réserve

Un quidam indélicat a été surpris le 6 juin en flagrant délit de vol de sable sur la plage de Grandes Cayes. La quantité volée étant limitée à trois seaux de sable, il s'est simplement vu infliger un avertissement par les gardes de la Réserve.



Vol de sable à Grandes Cayes

► La Ferme aux Papillons verbalisée par l'ONCFS

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ne possède pas d'antenne à Saint-Martin, mais envoie ponctuellement des agents de Guadeloupe en mission. Présents sur notre île du 17 au 21 novembre, deux agents de l'ONCFS ont effectué un contrôle à la Ferme aux Papillons et ont constaté que l'opérateur travaillait sans autorisation de la Réserve ni de la préfecture malgré les nombreux rappels à l'ordre, qu'il n'avait pas d'assurance ni d'autorisation de détenir des animaux sauvages. Un procès-verbal a été dressé et transmis au parquet.

► Payer sa dette à la société sur la plage

Dans le cadre de la convention qu'elle a signé avec le parquet et le juge pour enfants, la Réserve a accueilli deux personnes coupables de petits délits, ayant reconnu les faits et accepté d'effectuer un TNR (travail non rémunéré) au bénéfice de la communauté. Ce dispositif, différent du TIG (travail d'intérêt général), évite aux contrevenants de passer par la case tribunal et d'entrer dans une procédure parfois inadaptée à la gravité de leur acte. Leur travail a consisté, en juin pour le premier et en août pour le second, à nettoyer la plage de Grandes Cayes pendant une journée.

► Quant la conciliation n'aboutit pas...

En accord avec le Conservatoire du littoral et après une tentative de conciliation infructueuse, la Réserve naturelle a décidé la mise en place d'une stratégie plus stricte visant à s'assurer que les opérateurs installés au Galion respectent la réglementation. Résultat des contrôles pratiqués en novembre par les gardes de la Réserve : trois des quatre sociétés – La Ferme aux Papillons, le centre de dressage canin GM Éducation et le refuge PawSitive – ne se soucient pas de respecter la loi et ont été verbalisées à deux titres. D'une part pour occupation sans autorisation du domaine appartenant au Conservatoire du littoral et d'autre part pour activité non autorisée dans la Réserve naturelle. Seule le centre équestre Bay Side, en règle administrativement, cadre dans le décret de création de la Réserve, qui prévoit ce type d'activité.

► Un homme averti écope d'un PV

L'arrêté préfectoral interdisant la pratique du kite surf dans la baie du Galion n'est hélas pas toujours respecté - et souvent mal compris - mais les gardes de la Réserve naturelle privilégie le dialogue avec les usagers et n'avaient d'ailleurs dressé qu'un seul procès-verbal jusqu'au 21 novembre. Ce jour-là, un kite surfer pourtant rappelé à l'ordre à de multiples reprises a fait l'objet d'un procès-verbal pour pratique d'une activité interdite dans la Réserve.

► Un troisième PV pour une pollution récurrente

Le lundi 24 novembre, la Réserve naturelle a dressé un troisième procès-verbal à l'encontre de l'hôtel La Samanna pour un écoulement d'eaux usées dans le Grand Étang aux Terres Basses et après deux mises en demeure pour que l'hôtel procède aux travaux nécessaires. En 2012, une réunion avait été organisée par la Réserve avec la direction de l'hôtel et l'Établissement des eaux et de l'assainissement (EEASM), propriétaire des canalisations et de la station de relevage que La Samanna estime ne pas bien fonctionner. Il apparaît pourtant d'une part que les eaux sales originaires de la laverie de l'hôtel ne sont pas correctement filtrées et que les résidus de textiles provoquent des bouchons, d'autre part que les bacs à graisse sont sous-dimensionnés et enfin que toutes les eaux usées de l'établissement sont rejetées dans le réseau sans aucun traitement. Le procès-verbal a été transmis au vice-procureur et l'affaire sera jugée à Saint-Martin.

La restauration des milieux et des populations dégradées

Galion : le projet se précise

Le Conservatoire du littoral étant propriétaire depuis août 2014 de la parcelle concernée, le projet de démolition de l'hôtel en ruines sur le site du Galion avance. En préalable, un appel d'offres pour le désamiantage des différentes structures sera lancé au cours du premier semestre 2015. L'aménagement de ce site doté d'un très riche écosystème, mais aussi très fréquenté par le public, prévoit d'accueillir un grand nombre de véhicules sans porter atteinte à l'environnement. L'aspect ludique ne sera pas oublié, avec la mise en place d'aires de pique-nique, d'un parcours de santé sur la pointe située au nord de la baie ainsi que de plusieurs aires de sport pour les amateurs de beach tennis, par exemple. Le restaurant quant à lui laissera la place à une structure légère de restauration.



L'épave de Coralita enfin dégagée

Enfin! Près de vingt ans après son échouage non loin du site de Coralita, le voilier mis à la côte par le cyclone Luis en septembre 1995 a été détruit et transporté à l'écosite de Grandes Cayes. Il aura fallu attendre le décès du propriétaire de ce bateau, condamné par le tribunal à retirer son bateau mais qui n'avait pas les moyens de le faire, pour que le Conservatoire du littoral puisse légalement procéder à l'enlèvement de l'épave. Avec l'aide de la société Verde, gestionnaire de l'écosite, une pelle mécanique de 22 tonnes a coupé le bateau en deux avant de l'évacuer. Un nettoyage en règle de la plage, très polluée, a suivi cette manœuvre.





17 mouillages à toute épreuve à Tintamare

Le remplacement des bouées de mouillage – objets trop souvent de vols ou de dégradations – est un travail que les gardes de la Réserve connaissent bien et qu'ils perfectionnent au fil du temps. Ainsi à Tintamare, où il ne restait que trois mouillages début mai, l'équipe a mis en place dix-sept nouvelles bouées, reliées à leur corps-mort par un bout mixte constitué d'acier et de nylon, qui devrait résister aux pales d'hélice comme aux tentatives de vols.

Les deux bouées de délimitation de la Réserve naturelle sur la baie Orientale ont été remises en place, principalement pour les usagers de jet ski, que les sociétés de location doivent systématiquement sensibiliser à l'interdiction de ce sport au sein de la Réserve.

207 arbres plantés à Grandes Cayes

Fin mai, une tranchée a été creusée et 207 arbres plantés le long de la plage de Grandes Cayes, entre la route et la plage, afin d'éviter le stationnement. Des bombes volcaniques ont été posées entre les plantations, afin de renforcer l'objectif. La préférence a été donnée à trois espèces locales – catalpas, raisiniers et amandiers – et il suffira de quelques années pour que le site soit bien ombragé. Ces travaux ont été effectués par la Réserve naturelle et le Conservatoire du littoral, avec le concours gracieux de l'entreprise Verde gestionnaire de l'écosite et de la société Jardinia.



Plantations à Grandes Cayes

Adieu beau filao de Tintamare...

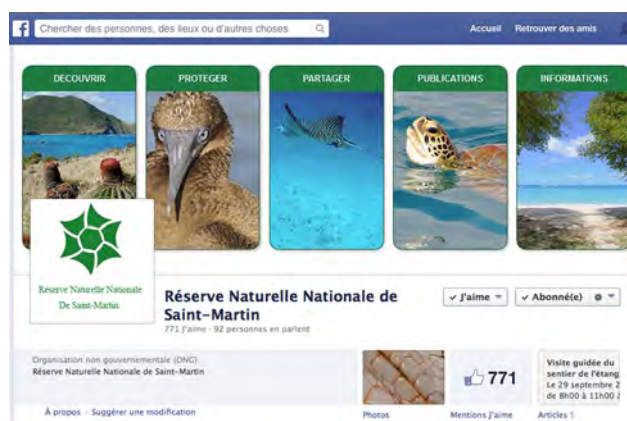
Trois cocotiers à Pinel et surtout le magnifique filao qui ombrageait les tables de pique-nique sur la plage de Tintamare n'ont pas résisté aux assauts du vent lors du passage du cyclone Gonzalo. Les gardes ont débité ces arbres et également élagué toutes les branches qui menaçaient le public sur les plages de la Réserve.



La communication et l'éducation environnementale

23 328 clics sur Facebook

23 328 personnes ont cliqué sur les belles images de ba-
leines à bosse publiées sur la page Facebook de la Ré-
serve à la suite de la mission Megara et 384 les ont parta-
gées avec tous leurs contacts. Si vous êtes curieux, allez
sur la page de la «Réserve naturelle nationale de Saint-
Martin» et découvrez l'actualité de la Réserve au jour le
jour. Et n'hésitez pas à partager les superbes visuels avec
tous vos amis!



L'école sur la plage de Grandes Cayes

Une classe-relais du collège Soualiga a fait l'école buissonnière le temps d'un après-midi, le 19 février, et en a profité
pour découvrir les principaux écosystèmes de l'île sur la plage de Grandes Cayes et le sentier des Froussards. Cette
sortie pédagogique a été organisée grâce à la Réserve naturelle, toujours prête à se mobiliser en matière d'éducation à
l'environnement. Les jeunes ont terminé la ballade par une séance de nettoyage de la plage, les déchets ne manquant
hélas jamais sur cette longue plage sauvage.



Les collégiens sur la plage de Grandes Cayes

Les collégiens font du tourisme

Dans le respect de l'axe «communication et éducation environnementale» inscrit à son plan de gestion, la Réserve poursuit son programme d'actions dans les établissements scolaires. La quatrième pilote étudiant le tourisme au collège de Quartier d'Orléans a été particulièrement gâtée. Après une première présentation assurée par Romain Renoux et Daniel Lewis dans leur classe en février, ces élèves ont pu renforcer leurs connaissances et découvrir la Réserve au cours de deux sorties sur le terrain. La première a eu lieu le 23 mai entre l'étang de la Barrière et le sentier des Froussards et a donné à ces jeunes la possibilité de percevoir d'un œil neuf les étangs et la zone littorale de leur île. La seconde sortie, le 6 juin, a pris des allures de vacances avec une sortie sur le catamaran à moteur Scoobicat. Cette excursion a été pour eux l'occasion d'admirer Saint-Martin depuis la mer, de découvrir les îlots du Rocher Créole, de Tintamare et de Pinel,



mais également d'être sensibilisés à l'intérêt touristique de ces magnifiques zones naturelles. Une autre classe, dans le cadre du programme de réussite éducative du collège Mont des Accords cette fois, a eu la chance d'embarquer sur le Scoobicat pour une excursion en mer, le 16 mai. La petite croisière a emmené les élèves autour du Rocher Créole puis de Pinel et s'est terminée par un grand bain sur la plage de la baie Blanche, à Tintamare.



Les collégiens du Mont des Accords à Tintamare

La Réserve à la Fête de la Science

La Réserve naturelle a bien entendu participé à la Fête de la Science, organisée au lycée des Îles du Nord le jeudi 27 novembre sur le thème de la connaissance sur les espèces et les espaces, protégées ou non. Nicolas Maslach et Romain Renoux ont répondu à toutes les questions des jeunes et les ont sensibilisés à l'importance de la protection de la biodiversité.



Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin

À la rencontre du «Têt à l'anglais»

Le 26 mai, les gardes de la Réserve ont assuré une visite guidée pour une dizaine d'élèves scolarisés en classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) du collège de Quartier d'Orléans et les ont emmenés jusqu'à Cactus Place, en bordure du chemin des Froussards. Les collégiens ont bénéficié d'une présentation générale des écosystèmes de la Réserve et savent tout aujourd'hui du *Melocactus intortus* – dit «Têt à l'anglais» – espèce protégée qui abonde dans la forêt sèche.

Sortie pédagogique à Cactus Place



Un avant-goût de vacances au Galion

Le 16 juin, les élèves de deux classes de CM1 de l'école Élie Gibbs ont eu un avant-goût de vacances champêtres à l'occasion d'une sortie pédagogique sur le site du Galion, à l'initiative d'Adeline Arnaud, enseignante dans l'établissement. Comme ils en ont l'habitude, les gardes ont sensibilisé ces enfants à la protection de l'environnement naturel et leur ont présenté les écosystèmes présents sur le site.

Franck Roncuzzi assurant la sensibilisation



Réparations sur le sentier de Cul-de-Sac

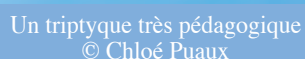
Le sentier de découverte de l'étang de la Barrière, à Cul-de-Sac, a subi de plein fouet les vents du cyclone Gonzalo et plusieurs modules verticaux en bois se sont retrouvés sur le sol. Il n'y a rien de catastrophique, le Conservatoire a demandé un devis et il faudra une semaine de travail pour que le sentier soit prêt à accueillir très bientôt les visiteurs curieux de découvrir les nombreux oiseaux qui fréquentent l'étang. Les observatoires aux oiseaux de la baie Lucas et de l'étang du cimetière à Grand-Case ont pour leur part bien résisté à Gonzalo.



Le sentier est interdit avant les réparations

On se souvient des magnifiques photos publiées dans le journal de la Réserve de plusieurs des 818 espèces de crustacés, d'échinodermes et de mollusques identifiées dans les eaux de la Réserve en avril 2012. Afin d'en faire bénéficier le plus large public, la Réserve organise une exposition itinérante, constituée d'une quinzaine d'affi-

ches et d'un grand triptyque récapitulant les résultats de la mission. L'exposition est et sera visible dans les écoles, mais aussi dans les lieux publics les plus divers ainsi que lors d'événements rassemblant du public. À noter : TeMeUm finance le projet, dans le cadre de l'éducation à l'environnement.



Ce sera prochainement au tour de l'observatoire aux baleines de Coralita d'être équipé de nouveaux panneaux pédagogiques, comme l'ont déjà fait les gardes de la Réserve à Pinel, Coralita, sur le sentier des Froussards, ainsi qu'autour de l'étang de la Barrière et de l'étang du cimetière de Grand-Case. Fabriqués dans un matériau plus résistant aux ultra-violets, ces équipements résistent également mieux aux dégradations et leur seul défaut est leur prix élevé. Cet inconvénient n'a pas arrêté le Conservatoire, qui a estimé l'investissement rentable sur le long terme.

L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

Bienvenue Olivier !

Bienvenue à Olivier Raynaud à Saint-Martin! Le nouveau chargé de mission du Conservatoire du littoral reprend avec enthousiasme le flambeau que lui a remis Béatrice Galdi. Titulaire d'un master en management public de l'environnement et spécialisé dans le pilotage des plans d'action d'initiatives de sauvegarde de la biodiversité, le CV de ce jeune et néanmoins brillant scientifique est déjà très cosmopolite après plusieurs stages en Martinique, à Madagascar et aux Comores et une mission de suivi de biodiversité et de lutte contre l'invasion de fourmis folles jaunes sur l'atoll américain Johnston, en plein cœur de l'Océan pacifique. Toute l'équipe de la Réserve naturelle se réjouit de son arrivée et lui fait part de ses encouragements.



Olivier Raynaud

Toutes les espèces dans un seul document

Saint-Martinois d'origine, le jeune Wilson Celini est en année de licence de biologie, chimie et sciences de la Terre, à l'Université Paris Sud 11. En stage à la Réserve du 14 avril au 31 mai, sa mission a consisté à mettre à jour la base de données biodiversité et à élaborer un outil de recherche des espèces floristiques et faunistiques présentes au sein de la Réserve, à terre et en mer. Il a fourni un document qui recense toutes les espèces présentes dans la Réserve, leur nom commun en anglais et en français, leur nom scientifique et leurs principales caractéristiques : en voie d'extinction, endémique, invasive... Un travail minutieux, qui permet à la Réserve de procéder facilement à des recherches ciblées et donc d'être plus efficace. Lorsqu'on sait qu'une mission scientifique a identifié 818 espèces en 2012 et que cette mission ne concernait que les crustacés (crevettes, crabes...), les mollusques (limaces, coquillages...) et les échinodermes (oursins, étoiles de mer...), on conçoit l'ampleur de ce travail!



Wilson Celini

Efficace partenariat pour la préservation de la mer

En visite à Saint-Martin le 17 février, François Gauthiez, directeur-adjoint de l'Agence des aires marines protégées (AAMP), a rencontré le préfet, le député et la présidente de la collectivité de Saint-Martin, Aline Hanson. Rappelons que l'Aamp soutient financièrement le sanctuaire Agoa, pour la protection des mammifères marins sur l'ensemble de la zone économique exclusive des Antilles françaises. François Gauthiez a bien sûr rencontré la Réserve naturelle, qui représente à Saint-Martin le sanctuaire Agoa auprès des autorités et a signé une convention avec l'AAMP le 10 septembre 2013. Après avoir fait le point sur les actions menées par la Réserve dans le cadre d'Agoa, M. Gauthiez s'est félicité de ce partenariat, qu'il a estimé très efficace.



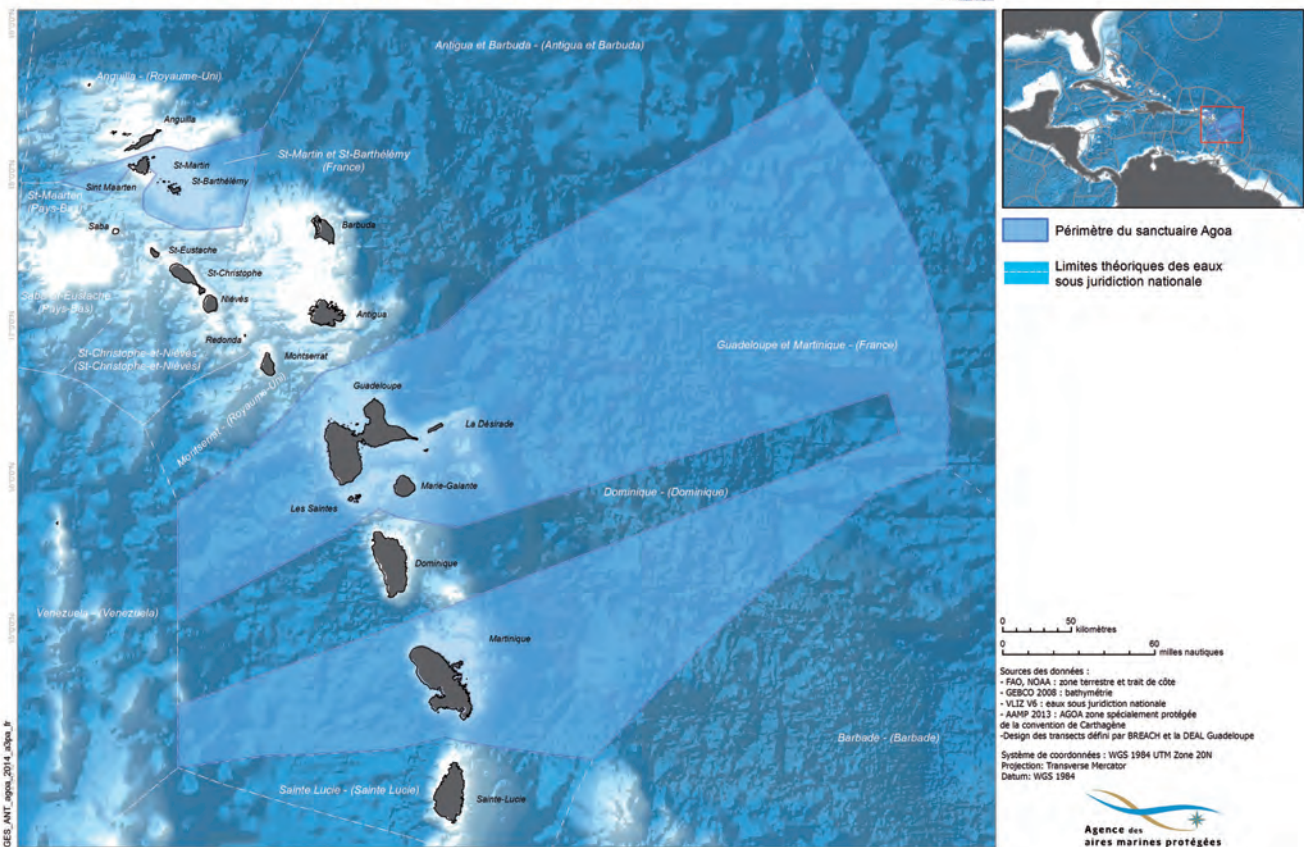
De gauche à droite : Romain Renoux, François Gauthiez et Aline Hanson

 **ANTIILLES FRANCAISES**
Zones spécialement protégées de la convention de Carthagène - Agoa



Edition :

10/2014





Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin

Des liens étroits avec La Réunion

Les liens entre la Réserve naturelle de Saint-Martin et la Réserve marine de La Réunion sont étroits et se renforcent au fur et à mesure des compagnonnages entre les deux structures. Fin janvier 2014, Julien Chalifour, chargé de mission scientifique à la Réserve de Saint-Martin, était accueilli à La Réunion par Karine Pothin, son homologue de l'Océan Indien. L'objectif était de s'enrichir mutuellement, en échangeant, par exemple, sur les suivis scientifiques et la réalisation des protocoles. Julien Chalifour a eu l'occasion de participer à la gestion de la « crise requins », lors d'une réunion qui regroupait des scientifiques, comme l'Ifremer et l'Université de La Réunion, et des associations. Cette crise secoue La Réunion depuis plusieurs années et sa gestion est délicate. Pourquoi les attaques de requins sont-elles plus nombreuses? Sont-elles liées au rejet des eaux usées et des abattoirs dans la mer? Les bouées de délimitation de la Réserve attirent-elles les poissons qui



Vue de la Réserve marine de La Réunion

eux-mêmes attirent les requins? La réponse à cette dernière question est négative. Le 20 avril, les gardes Chris Joe et Steeve Ruillet se sont envolés pour La Réunion où ils ont travaillé pendant deux semaines auprès de leurs collègues réunionnais.

La Réserve accueille la police territoriale

Après avoir reçu le 7 mars le nouveau chef de la police territoriale, Albert Conner, la Réserve naturelle a accueilli deux agents de cette même police, Albert Minville et Franklin Flanders. Récemment commissionnés police de la nature après un stage en Guadeloupe, les deux hommes devaient effectuer un stage pratique en Réserve naturelle afin de se familiariser aux missions de surveillance, aux techniques d'interpellation et d'une manière générale à tous les aspects de la police de l'environnement. Ce qu'ils ont fait avec beaucoup d'intérêt pendant une semaine, du 10 au 17 juin. Deux de leurs collègues récemment commissionnés ont bénéficié de la même formation en novembre

et deux autres policiers territoriaux sont attendus dans les mêmes conditions avant la fin de l'année.



Albert Conner, chef de la police territoriale, sur le bateau de la Réserve

Baignade sécurisée à Pinel

À Pinel, où les bateaux à moteur - souvent hors-bord - avaient tendance à mouiller le plus près possible du rivage, les baigneurs peuvent depuis quelques semaines profiter des joies de la mer en toute sécurité, sans craindre les hélices. À l'aide

de bouées, les gardes de la Réserve ont en effet délimité une zone de baignade d'une quarantaine de mètres de largeur tout le long de la plage. Un chenal d'accès au ponton où accostent les navettes est pour sa part interdit à la baignade.

Le renforcement de l'intégration régionale

Le «hub» des 15 territoires européens de la Caraïbe

L'Union européenne sait que l'essentiel de sa biodiversité se trouve dans ses 34 territoires en outre-mer et qu'il est impératif de la préserver. Dans la Caraïbe, 15 territoires européens sont concernés. Ils sont français (Guadeloupe, Martinique, Saint-Barth, Saint-Martin), néerlandais (Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Statia, Sint Maarten) et britanniques (Anguilla, Îles Vierges Britanniques, Îles Cayman, Montserrat, Turks et Caïcos), et sont tous concernés par le programme BEST, mis en place depuis 2010 par la Commission européenne, à titre expérimental, pour la sauvegarde de leur biodiversité. Les 30 et 31 janvier 2014 à Bruxelles, après avoir présenté la Réserve de Saint-Martin lors du premier comité de pilotage du projet BEST à la commission européenne, Romain Renoux, en charge du pôle coopération régionale, a été désigné pour devenir le coordinateur de la plateforme – «hub» – formée par ces 15 territoires. Cette nomination confirme s'il était nécessaire le rôle de la Réserve de Saint-Martin en tant que «hub» caribéen pour toutes les questions environnementales dans la région. En coopération avec l'IUCN (International Union for Conservation of Nature) et le CAR-SPAW, basé en Guadeloupe, la Réserve naturelle de Saint-



Les membres du comité de pilotage BEST à Bruxelles

Martin avait auparavant répondu à un appel à propositions de la commission européenne visant à définir les critères scientifiques les plus pertinents pour la préservation de la biodiversité ultramarine. Un plan de travail a été défini pour les quatre prochaines années.



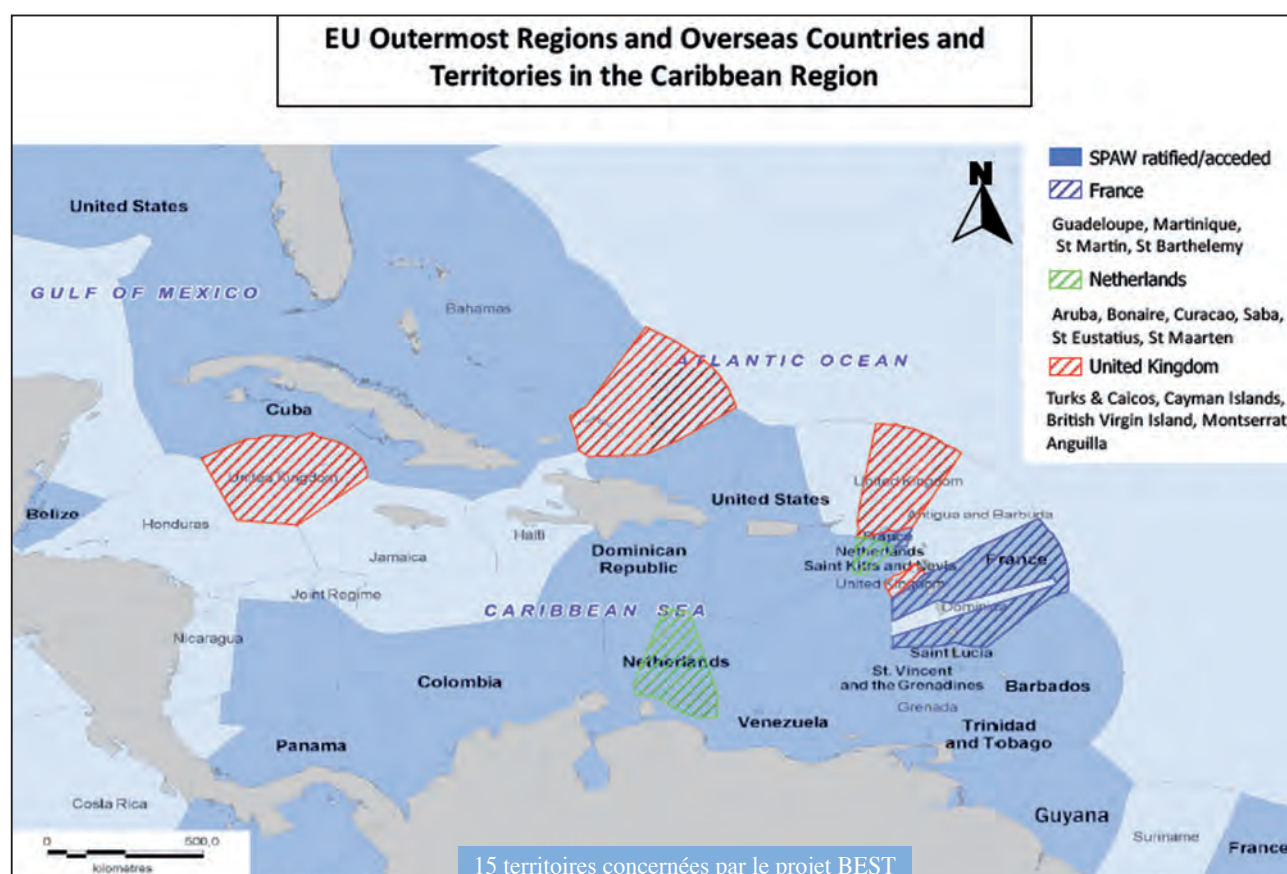
Les 34 territoires européens de l'outre-mer dans le monde

Le «hub» des 15 territoires européens de la Caraïbe (suite)

Amandine Vaslet, salariée du CAR-SPAW, travaille en collaboration avec Romain Renoux sur le projet. Basée pour deux ans jusqu'en juin 2016 au sein de la Réserve, Amandine a réalisé une thèse à l'Université Antilles-Guyane de Guadeloupe sur l'écologie des poissons dans les mangroves et les herbiers. Elle s'attache aujourd'hui à prendre contact avec les acteurs locaux dans les îles concernées, afin de réaliser une note de synthèse sur les différents profils d'écosystèmes et d'identifier les priorités d'action propres à chaque territoire. Tout ce travail va se réaliser en concertation avec les réseaux et institutions locales de chaque contrée et sera partagé au fur et à mesure de son avancement. Des rencontres sont prévues et le rapport final, rédigé en anglais, servira de base de données à l'Union européenne avant de lancer les actions destinées à préserver durablement son environnement écologique dans la Caraïbe européenne... et à les financer. À Saint-Martin, Romain Renoux et Amandine Vaslet ont présenté le projet à Alex Richards, le responsable des fonds européens et de la coopération régionale. En Guadeloupe, ils ont consulté le Parc national, la Direction de l'environnement, le Conseil régional et l'antenne Antilles de l'Agence des aires marines protégées.



Amandine Vaslet



Karujet : les mammifères marins surveillés de haut

Du 10 au 13 avril 2014, la Guadeloupe a accueilli plus de soixante jet-skis à l'occasion de la Karujet, course annuelle du championnat du monde, qui s'est déroulée entre le Petit-Cul-de-Sac-Marin, la Pointe-des-Châteaux et les Saintes. Cette manifestation nautique très appréciée d'un nombreux public peut en revanche avoir un impact important sur les mammifères marins, très sensibles au bruit et moins rapides que ces engins motorisés, qui risquent de les percuter. Le danger est particulièrement important pour les baleines à bosses, qui se trouvaient en pleine période de reproduction et de mise bas au moment de la course. Comme l'a expliqué Romain Renoux, en charge de la gestion du sanctuaire Agoa à Saint-Martin, l'un des rôles du sanctuaire est de définir des préconisations afin d'éviter de

déranger, voire de harceler, les mammifères marins. Afin de réduire les risques et d'éviter les accidents, la préfète de Guadeloupe a donc obligé l'organisateur de la Karujet à mettre en place un système de surveillance aérienne. Des survols en autogyre ont permis de repérer des baleines à bosses à deux reprises : un individu isolé juste avant le départ de la course et un groupe de trois animaux – femelle, mâle et baleineau – le dernier jour, à la fin des épreuves. Il était prévu de différer les départs en cas de présence de mammifères marins sur le circuit. Compte tenu des risques et des perturbations, l'Agence des aires marines protégées et le CAR-SPAW recommandent que cette étape du championnat du monde de jet-ski se déroule à l'avenir sur une période où les baleines à bosse ne sont pas présentes.



Romain Renoux a participé à bord d'un autogyre à la surveillance aérienne des mammifères marins pendant la Karujet 2014

La Réserve représentée à Banyuls au congrès RNF

Nicolas Maslach, directeur de la Réserve, et Franck Roncuzzi, en charge du pôle technique et police de la nature, se sont rendus à Banyuls (Pyrénées orientales) fin avril, afin d'assister au congrès annuel des réserves naturelles de France (RNF), où ils ont rencontré plus de 400 autres participants. Le projet de création de l'Agence de la bio-

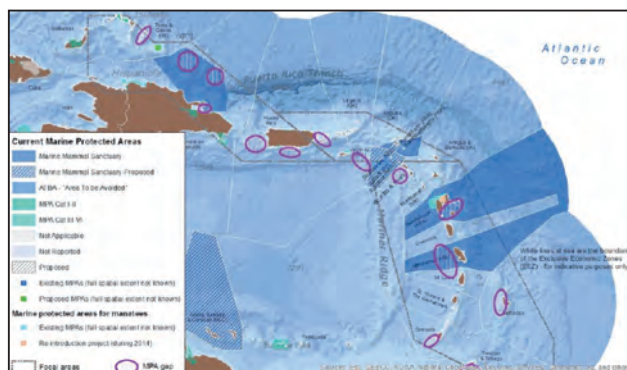
diversité nationale, qui devrait regrouper dans un proche avenir l'ensemble des établissements œuvrant en faveur de l'environnement, a été présenté à l'auditoire. Nicolas Maslach et Franck Roncuzzi font tous deux partie de la commission outre-mer au sein de RNF et ont échangés en ateliers avec leurs pairs.



Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin

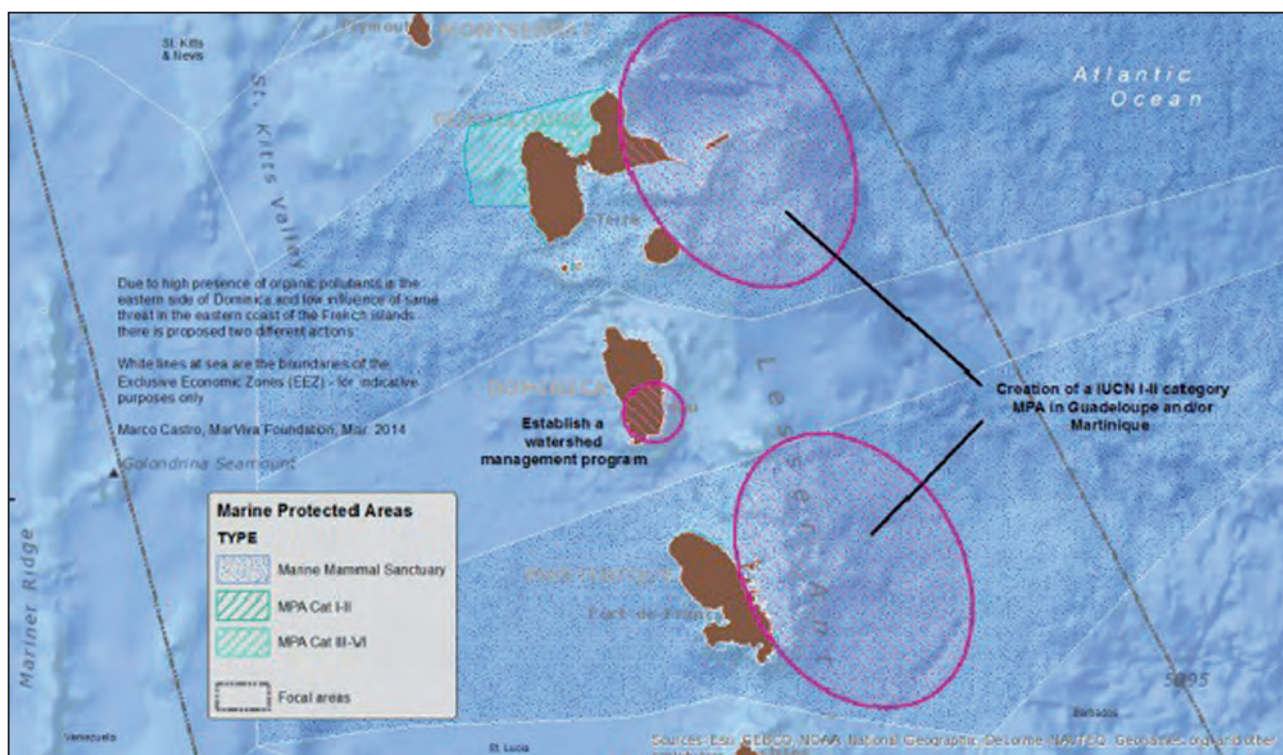
Coopération transfrontalière pour la protection des mammifères marins

Les grands mammifères marins ne connaissent pas les frontières et traversent dans leur longue migration au travers de la Caraïbe des aires marines où leur protection est plus ou moins bien assurée, voire pas du tout. L'idéal, pour une meilleure protection des espèces, serait que la préservation de ces grands animaux soit assurée entre les différents territoires qu'ils fréquentent, au travers de scénarii de gestion harmonisés. C'est ainsi que, du 23 au 25 avril 2014, à San Juan, le projet Life Web, organisé par le CAR-SPAW, le programme environnemental des Nations-Unies et le gouvernement de Porto Rico, a réuni des experts venus de plusieurs régions concernées par ces grands animaux. Romain Renoux, qui représentait Saint-Martin et le sanctuaire Agoa, a été élu président de l'assemblée. Il a travaillé sur la définition de programmes pour une protection concertée des mammifères marins, aux côtés de représentants venus de Trinidad et Tobago, Grenade, La Barbade, Sainte-Lucie, Guadeloupe, Antigua et Barbuda, Saint-Kitts et Nevis, Antilles néerlandaises, Îles Vierges britanniques et américaines, Porto Rico, République Dominicaine, Jamaïque, Costa Rica, mais aussi de Boston et du Canada, zones fréquen-



Les zones à risque pour les mammifères marins dans la Caraïbe

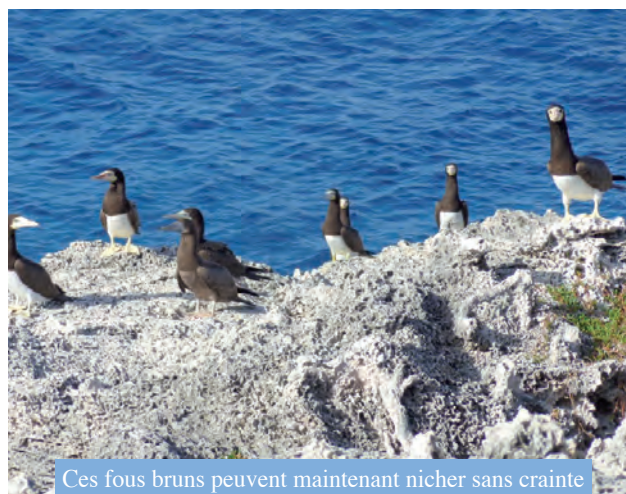
tées par ces grands mammifères en été. La réunion s'est close positivement, dans la mesure où la protection des mammifères marins évolue dans le bon sens dans la Caraïbe, de plus en plus de territoires ayant pris conscience de la nécessité de les préserver. Des propositions concrètes ont été émises, comme la création de sanctuaires ou la réduction des impacts de l'activité humaine (bruits, pollution, pêche...). Reste aujourd'hui pour toutes les nations évoquées à faire vivre ces propositions en les mettant en action dans leurs eaux territoriales.



Les zones à risque pour les mammifères marins entre la Martinique et la Guadeloupe

Sus à l'envahisseur!

Les stratégies de gestion des espèces exotiques envahissantes ont été l'objet d'un atelier organisé par la Réserve naturelle, du 12 au 14 mai dernier à l'hôtel Mercure. Les Marine Parks de Saba et de Saint-Eustache étaient là, aux côtés de la Réserve naturelle de Petite-Terre, le National Park de Bonaire, le Marine and Terrestrial Park d'Anguilla, le ministère de l'environnement d'Anguilla, l'ONCFS de Guadeloupe, ainsi que la très british Royal Society for the Protection of Birds (RSPB). Les deux premières journées ont été consacrées au partage des expériences, avec la présentation des différentes actions d'éradication et de contrôle des espèces invasives rencontrées dans chaque territoire. Anguilla, seule île ayant réussi à éradiquer tous les rats qui avaient envahi Dog Island grâce à un vaste et coûteux programme d'appâts empoisonnés, a été chaudement félicité, la lutte contre les espèces invasives étant un défi pour tous. Bonaire, comme Saint-Martin, est confrontée à l'invasion de la plante sous-marine *Halophila stipulacea*. L'ONCFS de Guadeloupe, pour sa part,



Ces fous bruns peuvent maintenant nicher sans crainte

constate une multiplication d'iguanes verts, pendant que Saint-Eustache lutte contre les rats et les achatines, lorsque les chèvres qui raffolent des orchidées lui en laissent le temps. La troisième journée s'est déroulée sur le terrain, à Tintamare, où la Réserve a fait une démonstration de sa méthode d'éradication des rongeurs, qui avait permis de piéger puis de tuer 211 rats et 79 souris en mars 2013.



Les participants à l'atelier «Espèces invasives»

BioHab et Megara présentés à La Barbade

Le suivi de la colonisation sur BioHab à Saint-Martin n'a plus de secret pour les 200 spécialistes en gestion des ressources marines venus du Golfe du Mexique et de toute la Caraïbe pour assister au 67ème congrès annuel du Gulf and Caribbean Fisheries Institute, organisé cette année à La Barbade. Julien Chalifour, en charge du pôle scientifique à la Réserve, a présenté le projet BioHab, qui a vivement intéressé l'assistance. Ce déplacement a été rendu possible grâce à un financement du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre d'activités régional pour les espèces et les espaces spécialement protégés de la Caraïbe (CAR-SPAW).



Julien Chalifour présentant
le projet BioHab

Amandine Vaslet, salariée du CAR-SPAW dans le cadre de la convention liant la Réserve à ce centre, collabore avec Romain Renoux sur le projet européen BEST. Dans ce cadre, elle a participé au 67ème congrès annuel du Gulf and Caribbean Fisheries Institute, à La Barbade, où elle a présenté le projet BEST aux 200 spécialistes en gestion des ressources marines venus du Golfe du Mexique et de toute la Caraïbe, ainsi que la campagne Megara. L'importance d'une excellente communication entre les territoires est primordiale pour l'avancement de ce projet qui, rappelons-le, concerne tout l'outre-mer européen.



Le poster du projet BEST, présenté par Amandine Vaslet au GCFI

Tout l'outre-mer du Monde en Guadeloupe

L'Union européenne, qui compte 9 RUP et 25 PTOM dans le monde a placé la préservation de leur exceptionnelle biodiversité au premier rang de ses priorités, comme elle l'a prouvée avec la création du projet BEST, coordonné dans la Caraïbe par la Réserve naturelle de Saint-Martin. L'objectif est d'établir un état des lieux de la biodiversité et de ses enjeux en terme de conservation dans chacun de ces territoires européens, et de garantir les financements pérennes qui leur font souvent défaut aujourd'hui. Dans le même ordre d'idée, la seconde Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique dans l'outre-mer européen, qui s'est tenue en Guadeloupe du 22 au 25 octobre 2014, a réuni 200 personnes appartenant au who's who des décideurs, des gestionnaires et des scientifiques concernés par ces enjeux, dont Ségolène Royal et George Pau-Langevin, respectivement ministre de l'environnement et ministre de l'outre-mer. Organisée par la France – qui préside la Conférence des RUP – les Îles Vierges britanniques, l'association des

pays et territoires d'outre-mer, la Région Guadeloupe, le Secrétariat de la convention sur la diversité biologique, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la Commission européenne, cette réunion a permis à tous ces territoires – britanniques, néerlandais, espagnols, portugais, danois et bien sûr français – de travailler ensemble au sein de cinq ateliers qui ont permis d'aborder les sujets du déclin de la biodiversité, de la recherche, de l'économie liée à l'environnement naturel, de la mobilisation des ressources financières, sans oublier les impacts du changement climatique. Ces travaux ont abouti à une feuille de route préconisant pour les prochaines années les actions nécessaires à une réponse efficace aux enjeux de la biodiversité et du changement climatique. Romain Renoux, en charge de la coopération régionale à la Réserve et de la coordination du projet BEST dans la Caraïbe, a saisi l'occasion pour rencontrer ses interlocuteurs de la région et diffuser auprès d'eux l'information la plus large.

De gauche à droite : George Pau-Langevin, ministre de l'outre-mer ; Nicolas Maslach, directeur de la Réserve naturelle ; Jeanne Rogers-Vanterpool, conseillère territoriale, présidente de l'Office du tourisme ; Ramona Connor, 2ème vice-présidente de la collectivité de Saint-Martin ; Ségolène Royal, ministre de l'environnement et Romain Renoux, en charge du pôle coopération régionale à la Réserve naturelle





Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin

Un conseil de gestion pour Agoa

L'Agence des aires marines protégées, gestionnaire du sanctuaire Agoa de protection des mammifères marins, a saisi l'occasion de la présence en Guadeloupe de la ministre de l'environnement, Ségolène Royal, et de la ministre de l'outremer, George Pau-Langevin, pour installer le conseil de gestion d'Agoa, au siège du Parc national de la Guadeloupe, le 22 octobre. Composé de 53 membres représentatifs de la diversité de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, ce conseil va définir la politique du sanctuaire : plan de gestion, programme d'actions, suivi et évaluation via la mise en œuvre d'un tableau de bord. Saint-Martin y est représenté par le préfet Philippe Chopin, la présidente de la Collectivité Aline Hanson, représentée pour

l'occasion par la vice-présidente Ramona Connor; Nicolas Maslach, directeur de la Réserve naturelle de Saint-Martin; Gary Page (associations des pêcheurs de Saint-Martin), Bulent Gulay (fédération des industries nautiques à Saint-Martin), Stéphane Mazurier (opérateurs d'observation touristique des mammifères marins dans les Îles du Nord) et Jeanne Rogers-Vanterpool (présidente de l'Office du tourisme). Créé le 23 octobre 2012, le sanctuaire Agoa couvre une superficie de 143 256 km², soit la totalité de la zone économique exclusive des Antilles françaises. Son objectif est de garantir un bon état de conservation des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts directs ou indirects, avérés ou potentiels, des activités humaines.



Steno brendanensis © Laurent Bouveret - OMMAG

Un Forum pour mieux gérer les AMP

C'est sur l'île d'Oléron, du 15 au 17 octobre 2014, que Romain Renoux et Franck Roncuzzi ont rencontré une cinquantaine d'autres gestionnaires d'aires marines protégées – parcs nationaux, réserves naturelles, parcs naturels marins, zone Natura 2000, sites du Conservatoire du littoral – à l'occasion de la 13ème rencontre annuelle du Forum des aires marines protégées, réseau informel auquel tous ces gestionnaires appartiennent. C'est pour eux l'occasion de mutualiser les expériences, de partager les bonnes pratiques et de faire connaître leurs difficultés. Il a été question de financements, éternel nerf de la quer-

re, mais aussi, par exemple, d'une possible écocertification des ancres et des mouillages, afin de les rendre plus compatible avec la gestion des aires marines protégées, ainsi que de prospective sur le changement climatique. Romain Renoux a eu l'honneur d'être élu président de ce Forum pour les deux prochaines années, ce qui signifie qu'il planchera avec son bureau sur les axes de travail de la prochaine réunion, en 2015, et qu'il centralisera et fera remonter les préoccupations des gestionnaires auprès du ministère de l'Environnement et de l'Agence des aires marines protégées.

Coût financier vs coût environnemental



Faire un devis pour connaître le coût socioéconomique d'un quai d'accueil de la croisière dans une île de la Caraïbe, par exemple, représente l'une des premières étapes de sa construction. Mais quel sera son coût environnemental? Quelles conséquences, en général irréversibles, aura ce nouveau quai sur les écosystèmes? Le corail? Les plages? C'est l'un des exemples sur lequel ont échangé Romain Renoux et 19 autres gestionnaires venus de 15 territoires de la Caraïbe pour participer à l'atelier sur l'évaluation économique des écosystèmes. Organisé par International Coral Reef Initiative (ICRI) et le ministère de l'Économie des Pays-Bas, du 16 au 18 septembre à Bonaire, cet atelier s'est attaché à démontrer la nécessité de

sensibiliser en toute transparence les décideurs – et donc les élus – sur le fait que le coût environnemental de l'urbanisation et du bétonnage n'est pas neutre. Et qu'au bout du compte, la facture peut être plus salée que prévue!

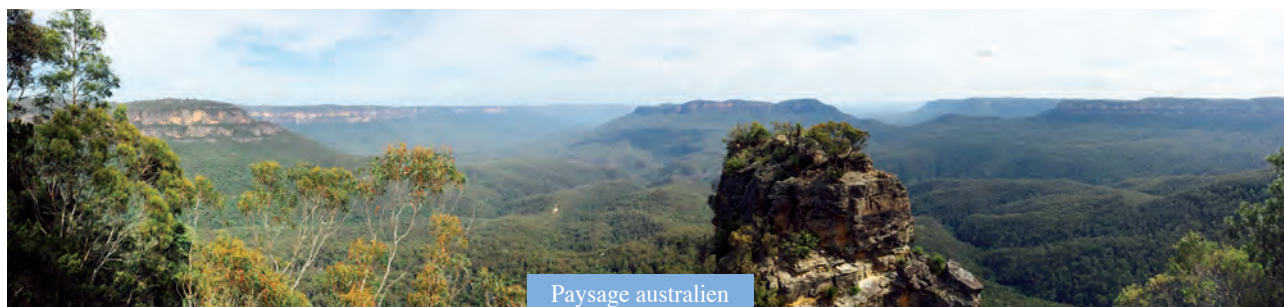


Les participants à l'atelier sur l'évaluation économique des écosystèmes

Saint-Martin et la Réserve naturelle à Sydney

C'est en Australie, à Sydney, que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a organisé du 12 au 19 novembre 2014 le Congrès mondial des parcs, où se retrouve tous les dix ans la communauté des acteurs de la protection de la nature. 6000 personnes venues de 70 pays étaient là, dont Saint-Martin, représenté par le directeur de la Réserve naturelle, Nicolas Maslach, en sa qualité de membre du bureau du Forum des aires marines protégées. Ce déplacement a été financé par l'Agence des aires

marines protégées. Nicolas Maslach est intervenu publiquement à plusieurs reprises pour évoquer les différentes actions de la Réserve, notamment en matière de gestion des espaces protégés, de gouvernance, d'actions en faveur de la conservation de la biodiversité ou de lutte contre le changement climatique. Le congrès a été pour lui l'occasion de rencontrer les gestionnaires australiens d'aires protégées et de mieux connaître leurs efforts et leurs outils pour l'aménagement de leur immense littoral.



Paysage australien

La Liste verte des aires protégées de l'UICN a été inaugurée à Sydney. Cette liste célèbre les succès des aires protégées va servir d'étalon de mesure des progrès verts grâce à une gestion efficace et équitable. Elle récompense l'innovation, l'excellence et l'esprit d'initiative. En l'absence de la Réserve naturelle marine de Banyuls, inscrite sur cette liste, Nicolas Maslach a reçu le prix de la «Green List» des mains du ministre de l'environnement australien. La Réserve naturelle de Saint-Martin présentera sa candidature à cette liste en 2016.

COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF DU 20 DÉCEMBRE 2013



Réserve naturelle nationale de Saint-Martin

Relevé de décisions

Le rapport d'activité de la RNN de janvier 2013 à ce jour a été présenté à cette occasion.

Étaient présents :

- Philippe Chopin, préfet de Saint-Barthélemy et Saint-Martin
- Afif Lazrac, secrétaire général de la préfecture
- Romain Perreau, chef de service des territoires, de la mer et du développement durable de Saint-Martin et de Saint-Barth
- Harvé Viotty, président de l'association de gestion de la Réserve naturelle
- Pierre Aliotti, vice-président de l'association de gestion de la RN, membre du CESC
- Brigitte Delaître, secrétaire de l'association de gestion de la Réserve naturelle
- Bulent Gulay, président de l'association Métimer
- Christophe Hénocq, spécialiste en archéologie
- Franck Gourdin, CAR-SPAW
- Sylvain Jouault, capitaine de gendarmerie
- Georges Gumbs, président du conseil économique, social et culturel
- Jean-Marie Jespère, vice-recteur, représentant des usagers PMT

Réserve naturelle de Saint-Martin :

- Nicolas Maslach, conservateur
- Romain Renoux, responsable pôle coopération régionale et éducation
- Julien Chalifour, chargé de mission scientifique
- Béatrice Galdi, chargé de mission scientifique pour le Conservatoire du littoral
- Franck Roncuzzi, responsable pôle technique et police de la nature
- Steeve Ruillet, garde technicien
- Daniel Lewis, garde

Entrée de séance

Le préfet Philippe Chopin remarque que l'année 2013 a été «intense» à la Réserve naturelle et que l'on a pu tenir la gageure d'organiser deux comités consultatifs dans l'année. Il se réjouit que le problème de la construction illégale à Pinel soit réglé, que les expropriations avancent sur la baie de l'Embouchure et que la Réserve et la Collectivité signent le jour-même une convention de partenariat au sujet de la piscine flottante sur la baie de l'Embouchure. Il remercie pour le travail accompli, souligne la bonne collaboration entre l'État et la Réserve, et note que la participation de la Collectivité s'améliore, la population étant de plus en plus consciente que la Réserve est à leur service et qu'elle travaille en faveur du plus large public.

Nicolas Maslach remercie le préfet pour son appui ferme et sincère dans le traitement des dossiers. Il remercie également

la présidente de la Collectivité et les autres élus pour la participation de la Collectivité au budget de la Réserve. Il ajoute que la Réserve travaille pour le bien de la Collectivité, même si parfois ses actions s'opposent à des intérêts particuliers.

- Présentation du rapport d'activités -

Julien Chalifour présente les activités du pôle scientifique.

À noter :

- Le manque d'infrastructures locales pour accueillir et soigner les tortues blessées.
- La découverte à Tintamare du scinque, un petit lézard très rare, espèce protégée que l'on pensait éteinte sur l'îlot. Une étude financée par l'État va être menée en 2014 par la Réserve, en collaboration avec l'association Aeva et en lien avec le Museum d'Histoire naturelle.

Romain Renoux présente les activités du pôle coopération régionale et éducation

À noter, la présentation des projets 2014 :

- La mise en place d'un atelier de gestion des espèces exotiques, parmi lesquelles figure l'iguane vert.
- Le programme BEST, relatif à la richesse de la biodiversité dans la Caraïbe, va impliquer la participation de 14 pays sur une durée de 4 ans.
- La mission Megara, qui consistera à approfondir les connaissances sur les baleines à bosses et les cachalots, par le biais de balises Argos.

Franck Roncuzzi fait le point sur les actions de police effectuées par les agents de la Réserve naturelle.

Béatrice Galdi présente les activités communes à la Réserve naturelle et au Conservatoire du littoral.

À noter:

- Les toilettes sèches installées à Pinel et en phase d'expérimentation ne donnent pas satisfaction, en raison du trop grand nombre de visiteurs, et il va falloir trouver une solution. Pour le moment, les clients des deux restaurants utilisent les toilettes «classiques» des deux établissements, les autres utilisent les toilettes sèches.
- Nicolas Maslach intervient pour souligner l'efficacité du travail de remise en état sur le «site Carti», sur la baie de l'Embouchure, où la mangrove se développe à nouveau très bien.
- Christophe Hénocq intervient et estime que l'étang du cimetière, à Grand-Case, bénéficierait à être rebaptisé d'un nom plus «touristique».

Interventions diverses des membres du comité consultatif

Romain Perreau demande si le déplacement de la route qui mène à la décharge est en projet. Il s'agirait de déplacer cette route (actuellement en pleine Réserve naturelle) d'environ 50 mètres en-deçà du littoral. Nicolas Maslach lui répond que ce projet est possible et que la revégétalisation du littoral aurait les mêmes effets que sur le «site Carti», sur la baie de l'Embouchure. Le directeur émet ensuite le souhait que la Collectivité et la Réserve naturelle puissent se diriger de concert vers les mêmes objectifs. Il ajoute que la concertation publique au sujet du PLU va être lancée par la Collectivité et que la Réserve sera consultée.

Franck Gourdin alerte sur la possibilité de déclassement des 7 étangs lagunaires désignés au titre du SPAW, dans la mesure où des pollutions récurrentes sont constatées. Le déclassement entraînerait l'arrêt de certains financements internationaux destinés à la préservation de ces zones humides.

En réaction, Romain Perreau annonce que l'État s'est engagé à financer un grand projet d'assainissement.

Béatrice Galdi souligne que les privés (comme aux Terres Basses et à l'étang de Friar's Bay) polluent aussi les étangs.

Le capitaine Sylvain Jouault demande ce que la Réserve peut faire en matière d'analyses biologiques, dans la mesure où le parquet, en cas de procédure, demande ces analyses, dans le cas de La Samanna par exemple. Steeve Ruillet répond que la présence de papier toilette et de matières fécales prouve cette pollution précise. Le gendarme ajoute qu'il est bon dans ce cas d'avoir des photos, ce qui est d'ailleurs toujours le cas.

Romain Perreau ajoute que les agents de la Collectivité pourraient également intervenir pour ce type de pollution, ainsi que la police territoriale. Il suggère une formation pour que ces personnels puissent dresser les procès-verbaux adéquats.

Franck Roncuzzi aborde le sujet des sociétés qui travaillent sur le territoire de la Réserve sans autorisation. Il remarque que certaines sociétés sont là depuis des années et continuent leur activité, malgré les sanctions. Nicolas Maslach remarque que des exemples de répression décourageraient les contrevenants. Sylvain Jouault répond que la réponse pénale sera plus forte si les rapports sont solides.

Christophe Hénocq revient sur le sujet des analyses et demande s'il ne serait pas possible de les faire localement, peut-être dans un des laboratoires, dans la mesure où cela permettrait d'avoir les résultats plus rapidement et de faire baisser les coûts.

Christophe Hénocq demande si les bénévoles ont besoin d'une autorisation pour travailler à Saint-Martin sur le territoire de la Réserve. Nicolas Maslach répond que dans le cadre de l'opération Megara, la personne européenne concernée est bien autorisée à toucher les espèces protégées.

Nicolas Maslach rappelle qu'il faut définir un nouveau plan de gestion et que la Réserve aura besoin de l'appui de l'Agence des aires marines protégées pour cela. La Réserve va prochainement produire ses évaluations sur le plan de gestion qui se termine.

- Le rapport financier -

Nicolas Maslach présente le rapport financier intermédiaire et précise certains points.

La Réserve souhaite que la redevance sur les passagers maritimes passe de 1,52 à 2 euros et doit examiner ce projet avec Métimer. Elle souhaite également que cette redevance sur les passagers maritimes se transforme en redevance pour activité commerciale sur un espace protégé, la redevance sur les passagers maritimes ne devant selon les textes n'être collectée que par les navires effectuant du transport de passagers.

La réserve a enclenché une action afin que la Ferme aux Papillons bénéficie d'une AOT et collecte une taxe auprès des visiteurs.

Une action similaire a été engagée auprès de l'hôtel Club Orient, qui se montre coopératif, sa plage se trouvant sur le territoire géré par la Réserve.

Christophe Hénocq informe que la Fondation du patrimoine dispose de fonds qui pourraient financer par exemple les panneaux informatifs et d'autres projets concernant le patrimoine.

Nicolas annonce que TeMeUm va financer à hauteur de 3800€ une étude de mise en place d'un récif artificiel en 2014. Le récif sera photographié une fois par jour pendant un an et l'animation en fin d'année permettra de suivre son évolution très précisément.



Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin

Rapport financier au 31 octobre 2014 ■ ■



Compte rendu de travaux

Etat exprimé en euros

En complément de la mission annuelle qui nous a été confiée par *Monsieur Harvey VIOTTY, Président de l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint Martin*, et par *Monsieur Nicolas MASLACH, Conservateur de la Réserve Naturelle*, et qui a fait l'objet de notre lettre de mission datée du 03 mars 2014, nous avons établi une situation intermédiaire des comptes annuels de **l'ASSOCIATION DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE DE ST MARTIN** couvrant la période comprise entre le **01/01/2014** et le **31/10/2014**.

Nos travaux ont été accomplis dans le respect du Code de déontologie et des normes professionnelles du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables applicables aux autres prestations fournies à l'entité.

Les diligences mises en oeuvre ne constituent ni au audit, ni un examen limité, ni une présentation des comptes, elles ne font donc pas l'objet d'une expression d'assurance. De même, nous ne pouvons vous donner l'assurance que toutes les anomalies qui auraient pu être décelées par la mise en oeuvre de procédures complémentaires ou par un audit, un examen limité ou une présentation des comptes de l'entité ont été identifiées.

Notre rapport n'a pour objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe, et est réservé à votre usage personnel. Il ne peut être utilisé à d'autres fins, ou diffusé à d'autres parties, que sous votre responsabilité personnelle.

Les comptes joints au présent compte rendu se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 415 799 euros

Chiffre d'affaires : 114 317 euros

Résultat net comptable : 27 078 euros

Fait à SAINT MARTIN, le 29/11/2014

Signature : Bruno LIZE Expert comptable



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/10/2014			31/12/2013	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Concessions brevets droits similaires	6 672	5 504	1 168	2 318	
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains	6 734		6 734	6 734	
	Constructions					
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	7 790	5 533	2 257	3 557	
	Autres immobilisations corporelles	255 046	187 673	67 372	76 744	
	Immobilisations grevées de droits					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
	Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	13 000		13 000			
Autres immobilisations financières	150		150	150		
TOTAL (I)		289 391	198 710	90 681	89 503	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et Acomptes versés sur commandes					
	CREANCES (3)					
	Créances usagers et comptes rattachés	5 470		5 470	26 824	
	Autres créances	127 327		127 327	72 054	
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	192 321		192 321	143 137	
	Charges constatées d'avance				11 832	
	TOTAL (II)		325 118		325 118	253 847
	COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
		Primes de remboursement des obligations (IV)				
		Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF		614 509	198 710	415 799	343 350	
(1) dont droit au bail						
(2) dont à moins d'un an				13 150	150	
(3) dont à plus d'un an						
ENGAGEMENTS RECUS						
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre						



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/10/2014	31/12/2013
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	272 685	284 272
	Résultat de l'exercice	27 078	(11 587)
	Total des fonds propres	299 763	272 685
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	299 763	272 685
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 718	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 819	12 607
	Dettes fiscales et sociales	77 717	58 058
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 782	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	116 036	70 666
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	415 799	343 350
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	27 078,17	(11 587,06)
	(1) Dont à moins d'un an	116 036	70 666
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 718	
ENGAGEMENTS DONNES			



Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/10/2014	31/12/2013
		10 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		600
	Prestations de services	114 317	194 463
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	439 117	354 330
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	6	142
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		1 024
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	553 441	550 559
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	182 010	188 746
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 867	4 568
	Rémunération du personnel	236 568	248 704
	Charges sociales	81 511	90 707
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	21 987	32 387
	Dotation aux provisions		
	Autres charges		57
	Total des charges d'exploitation	524 943	565 170
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	28 497	(14 611)
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	103	53
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	183	21
	2 - RESULTAT FINANCIER	(80)	31
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	28 418	(14 580)
	Produits exceptionnels	11	3 846
	Charges exceptionnelles	1 350	853
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 339)	2 993
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	553 555	554 458
	TOTAL DES CHARGES	526 476	566 045
	EXCEDENT ou DEFICIT	27 078	(11 587)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		



Détail de l' Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2014 31/10/2014	10 mois	01/01/2013 31/12/2013	12 mois	Variations	%
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	90 681	21,81	89 503	26,07	1 178	1,32
Concessions brevets et droits similaires	1 168	0,28	2 318	0,68	(1 150)	-49,61
Concess brevets licences	2 500	0,60	2 500	0,73		
Site internet	4 172	1,00	4 172	1,22		
Amort.brevets licences	(5 504)	-1,32	(4 354)	-1,27	(1 150)	-26,41
Terrains	6 734	1,62	6 734	1,96		
Plantations pérennes Pinel	6 734	1,62	6 734	1,96		
Installations techniques, matériel et outillage	2 257	0,54	3 557	1,04	(1 300)	-36,55
Matériel industriel	6 240	1,50	6 240	1,82		
Outillage industriel	1 550	0,37	1 550	0,45		
Amort. matériel et outillage	(5 533)	-1,33	(4 233)	-1,23	(1 300)	-30,71
Autres immobilisations corporelles	67 372	16,20	76 744	22,35	(9 372)	-12,21
Installations de la Réserve	43 334	10,42	43 334	12,62		
Installations Rocher Créole	5 883	1,41	5 883	1,71		
Installations Pinel	56 420	13,57	56 420	16,43		
Installations Tintamarre	11 291	2,72	11 291	3,29		
Installations Salines d'Orient	5 539	1,33	5 539	1,61		
Installations Etang Gd Case	3 054	0,73			3 054	
Matériel de transport	87 045	20,93	87 045	25,35		
Mat.bureau & inform.	22 939	5,52	21 928	6,39	1 011	4,61
Mobilier	11 291	2,72	11 291	3,29		
Matériel de plongée	2 150	0,52	2 150	0,63		
Installat. Etang de Grand Case	6 100	1,47			6 100	
Amortissement matériel Réserve	(41 016)	-9,86	(40 166)	-11,70	(850)	-2,12
Amort. install. Rocher Créole	(5 882)	-1,41	(5 694)	-1,66	(188)	-3,30
Amort. installations Pinel	(56 420)	-13,57	(49 753)	-14,49	(6 667)	-13,40
Amort. install. Tintamarre	(11 291)	-2,72	(9 909)	-2,89	(1 382)	-13,95
Amort. inst. Salines d'Orient	(5 299)	-1,27	(4 649)	-1,35	(650)	-13,98
Amort.matériel transport	(38 262)	-9,20	(30 162)	-8,78	(8 100)	-26,85
Amort.mat bureau & inf.	(18 438)	-4,43	(17 738)	-5,17	(700)	-3,95
Amort.mobilier	(9 254)	-2,23	(8 854)	-2,58	(400)	-4,52
Amort. matériel de plongée	(1 811)	-0,44	(1 211)	-0,35	(600)	-49,54
Prêts	13 000	3,13			13 000	
Prêts aux salariés	13 000	3,13			13 000	
Autres immobilisations financières	150	0,04	150	0,04		
Dépôt garantie Dauphin Télécom	150	0,04	150	0,04		
TOTAL III - Actif Circulant NET	325 118	78,19	253 847	73,93	71 270	28,08
Créances usagers et comptes rattachés	5 470	1,32	26 824	7,81	(21 354)	-79,61
Collectif clients débiteurs	5 470	1,32	26 824	7,81	(21 354)	-79,61
Autres créances	127 327	30,62	72 054	20,99	55 273	76,71
Collectif fournisseurs débiteurs	54 991	13,23			54 991	
RONCUZZI Franck	2 822	0,68			2 822	
RENOUX Romain	117	0,03			117	
CHALIFOUR Julien	3				3	
RUILLET Steeve	10				10	
JOE Frantz	1 732	0,42			1 732	
LEWIS Daniel	1 434	0,34			1 434	
Personnel - Avances et acompte	815	0,20	815	0,24		
Personnel - Notes de frais			845	0,25	(845)	-100,00
ADEP mutuelle	1 112	0,27			1 112	
UGRC	2 366	0,57			2 366	



Détail de l' Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2014	10	01/01/2013	12	Variations	%
	31/10/2014	mois	31/12/2013	mois		
Prise en charge notes de frais	1 297	0,31			1 297	
Produits a recev divers	60 629	14,58	70 395	20,50	(9 766)	-13,87
Disponibilités	192 321	46,25	143 137	41,69	49 184	34,36
BDAF euros	177 451	42,68	142 448	41,49	35 003	24,57
BDAF dollars	11 822	2,84	173	0,03	11 649	N/S
Caisse	3 048	0,73	516	0,15	2 532	490,59
Charges constatées d'avance			11 832	3,45	(11 832)	-100,00
Charges constatées avec			11 832	3,45	(11 832)	-100,00
TOTAL DU BILAN ACTIF	415 799	100,00	343 350	100,00	72 449	21,10



Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2014 31/10/2014	10 mois	01/01/2013 31/12/2013	12 mois	Variations	%
Total des fonds associatifs	299 763	72,09	272 685	79,42	27 078	9,93
Total des fonds propres	299 763	72,09	272 685	79,42	27 078	9,93
Report à nouveau	272 685	65,58	284 272	82,79	(11 587)	-4,08
Report à nouveau crédit	272 685	65,58	284 272	82,79	(11 587)	-4,08
Résultat	27 078	6,51	(11 587)	-3,37	38 665	333,69
Total des autres fonds associatifs						
TOTAL III - Total des Provisions						
Total des Fonds dédiés						
TOTAL IV - Total des dettes	116 036	27,91	70 666	20,58	45 371	64,20
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 718	0,41			1 718	
Cheques à encaisser	1 718	0,41			1 718	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 819	8,37	12 607	3,67	22 211	176,18
Collectif fournisseurs créditeurs	29 615	7,12	7 403	2,16	22 211	300,01
Frs fact non parvenues	5 204	1,25	5 204	1,52		
Dettes fiscales et sociales	77 717	18,69	58 058	16,91	19 659	33,86
Rémunérations dues	1 457	0,35	1 457	0,42		
MASLACH Nicolas	469	0,11			469	
MOISAN Eva	101	0,02			101	
Personnel - Notes de frais	1 089	0,26			1 089	
Dettes prov congés payés	14 030	3,37	14 138	4,12	(108)	-0,76
URSSAF	35 277	8,48	24 191	7,05	11 086	45,83
Tickets restaurant	12 060	2,90			12 060	
CGRR	1 683	0,40	5 018	1,46	(3 335)	-66,46
UGRC			3 192	0,93	(3 192)	-100,00
Prévoyance AG2R	283	0,07	1 396	0,41	(1 113)	-79,72
Charges sociales sur C.P.	3 984	0,96	4 098	1,19	(114)	-2,78
CCI Taxe apprentissage	1 624	0,39			1 624	
TGCA à reverser	243	0,06			243	
Particip. formation continue	5 418	1,30	4 568	1,33	850	18,60
Autres dettes	1 782	0,43			1 782	
Collectif clients créditeurs	1 250	0,30			1 250	
Compte d'attente	532	0,13			532	
Total du passif	415 799	100,00	343 350	100,00	72 449	21,10



Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2014 31/10/2014	10 mois	01/01/2013 31/12/2013	12 mois	Variations	%
Total des produits de fonctionnement		553 441	100,00	550 559	100,00	2 882	0,52
Ventes de marchandises, de produits fabriqués				600	0,11	(600)	-100,00
70100000	Cotisations membres			600	0,11	(600)	-100,00
Prestations de services		114 317	20,66	194 463	35,32	(80 146)	-41,21
70610000	Redevances AOT	57 153	10,33	81 971	14,89	(24 818)	-30,28
70630000	Red. arrêté 2010/019 PREF/SADD	56 855	10,27	79 328	14,41	(22 474)	-28,33
70680000	Prestations diverses			24 212	4,40	(24 212)	-100,00
70800000	Produits des activités annexes	310	0,06	8 952	1,63	(8 642)	-96,54
Subventions d'exploitation		439 117	79,34	354 330	64,36	84 788	23,93
74000000	Subventions d'exploit			354 330	64,36	(354 330)	-100,00
74010000	DIREN	65 901	11,91			65 901	
74020000	PNG	6 000	1,08			6 000	
74040000	Subvention COM St Martin	100 000	18,07			100 000	
74050000	Subvention contrat avenir	8 058	1,46			8 058	
74060000	Conv. Agence Aires Marines Pro	2 169	0,39			2 169	
74070000	Direction Régionale DEAL	252 990	45,71			252 990	
74080000	RESERVES NATURELLES TEMEUM	4 000	0,72			4 000	
Autres produits de gestion courante		6		142	0,03	(136)	-95,75
75800000	Prod.div.gestion couran.	6		142	0,03	(136)	-95,75
Reprises sur provisions et amortissements, transferts d				1 024	0,19	(1 024)	-100,00
79100000	Transfert de charge			1 024	0,19	(1 024)	-100,00
Total des charges de fonctionnement		524 943	94,85	565 170	102,65	(40 227)	-7,12
Autres achats et charges externes		182 010	32,89	188 746	34,28	(6 736)	-3,57
60400000	Achats d'études prest. service	16 972	3,07	22 438	4,08	(5 466)	-24,36
60611000	EDF	712	0,13	791	0,14	(78)	-9,92
60612000	Eau	170	0,03	208	0,04	(38)	-18,41
60614000	Carburant véhicules	3 528	0,64	13 349	2,42	(9 821)	-73,57
60614500	Carburant bateaux	7 654	1,38			7 654	
60620000	Fourn. consommables, eau, café	226	0,04			226	
60630000	Fourn.entre.& pet.equip.	1 821	0,33	12 290	2,23	(10 469)	-85,18
60631000	Petit matériel missions	4 676	0,84			4 676	
60632000	Petit matériel bateaux	304	0,05	1 520	0,28	(1 216)	-80,02
60633000	Uniformes RNF	2 177	0,39	1 079	0,20	1 098	101,76
60634000	Matériel pour compte CDL			1 797	0,33	(1 797)	-100,00
60635000	Matériel entretien mouillages	744	0,13	81	0,01	663	820,65
60640000	Fournitures administrat.	530	0,10	7 277	1,32	(6 747)	-92,72
60641000	Consommables informatique	990	0,18			990	
60682000	Achats de végétaux	500	0,09			500	
61320000	Locations immobilières	24 500	4,43	19 076	3,46	5 424	28,43
61322000	Locations places de port	4 308	0,78	4 084	0,74	224	5,49
61380000	Locations diverses	734	0,13	2 664	0,48	(1 931)	-72,46
61400000	Charges locat et coprop	1 500	0,27	5 236	0,95	(3 736)	-71,35
61500000	Entretien et réparation	3 692	0,67			3 692	
61521000	Entretien bureaux Acacias	2 135	0,39	3 318	0,60	(1 183)	-35,66
61522000	Entretien Réserve	1 435	0,26	860	0,16	575	66,87
61522500	Entretien mouillages	1 068	0,19			1 068	
61551000	Entretien bateaux	3 329	0,60	5 083	0,92	(1 754)	-34,50
61552000	Réparations véhicules	4 057	0,73	1 012	0,18	3 045	300,85
61560000	Maintenance informatique	823	0,15	918	0,17	(95)	-10,31
61611000	Assurance local RC	1 844	0,33	1 069	0,19	775	72,49
61615000	Assurances véhicules	3 100	0,56	1 574	0,29	1 526	96,98
61617000	Assurances bateaux	2 260	0,41	2 147	0,39	112	5,23
61810000	Documentation générale	146	0,03	303	0,06	(158)	-51,96
62260000	Honoraires	10 541	1,90	8 497	1,54	2 045	24,06



Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2014 31/10/2014	10 mois	01/01/2013 31/12/2013	12 mois	Variations	%
62261000	Honoraires prestataires servic	3 299	0,60	4 140	0,75	(841)	-20,31
62262000	Honoraires journal Réserve	5 188	0,94	3 170	0,58	2 018	63,66
62270000	Frais d'actes & contentieux			104	0,02	(104)	-100,00
62310000	Annonces et insertions			4 526	0,82	(4 526)	-100,00
62341000	Vêtements ligne Réserve	3 825	0,69			3 825	
62350000	Primes stages			5 887	1,07	(5 887)	-100,00
62380000	Pourboires dons			1 307	0,24	(1 307)	-100,00
62400000	Transport	365	0,07			365	
62510000	Voyages & déplacements	16 548	2,99	25 550	4,64	(9 002)	-35,23
62560000	Missions	15 763	2,83	7 421	1,33	8 342	112,41
62570000	Frais de restauration	5 589	1,01	7 616	1,38	(2 027)	-26,61
62571000	Tickets restaurant	10 894	1,97			10 894	
62575000	Frais de séminaires	5 248	0,93			5 248	
62600000	Frais postaux	163	0,03			163	
62610000	Frais postaux			187	0,03	(187)	-100,00
62620000	Téléphone portable	24				24	
62630000	Dauphin Telecom	2 070	0,37	5 250	0,93	(3 180)	-60,57
62640000	Orange	4 283	0,77	2 502	0,43	1 781	71,18
62650000	Frais internet	499	0,09	138	0,03	361	260,93
62700000	Services bancaires	1 289	0,23			1 289	
62710000	Frais bancaires			985	0,18	(985)	-100,00
62780000	Autres frais s/ prest. service	60	0,01			60	
62810000	Concours - cotisations	428	0,08	3 292	0,60	(2 864)	-87,00
Impôts, taxes, versements assimilés		2 867	0,52	4 568	0,83	(1 702)	-37,25
63330000	Formation continue orga.	1 215	0,22	4 568	0,83	(3 354)	-73,41
63350000	Taxe apprentissage	1 502	0,27			1 502	
63580000	Impôts autres droits	150	0,03			150	
Rémunération du personnel		236 568	42,75	248 704	45,17	(12 136)	-4,88
64110000	Rémunérations brutes	205 872	37,20	249 744	45,36	(43 873)	-17,57
64120000	Congés payés	16 773	3,03	(1 971)	-0,36	18 744	950,89
64125000	Provision congés payés	(108)	-0,02			(108)	
64130000	Primes et gratifications	14 032	2,54	643	0,12	13 389	N/S
64140000	Indemnités et avantages divers			288	0,05	(288)	-100,00
Charges sociales		81 511	14,73	90 707	16,48	(9 196)	-10,14
64510000	URSSAF	40 458	7,31	42 079	7,64	(1 621)	-3,85
64521000	ADEP	4 728	0,85	4 044	0,73	684	16,91
64530000	CGR	10 687	1,93	3 425	0,62	7 262	212,03
64531000	UGRC	7 341	1,33			7 341	
64535000	UGRC			16 155	2,93	(16 155)	-100,00
64540000	Pole emploi	9 948	1,80	10 739	1,93	(791)	-7,37
64550000	Cotisations prévoyance	1 614	0,29	3 610	0,66	(1 996)	-55,28
64580000	Charges sociales sur congés	(114)	-0,02	2 269	0,41	(2 383)	-105,02
64700000	Tickets restaurant	6 030	1,09	7 499	1,36	(1 469)	-19,59
64750000	Med du travail-pharmacie	819	0,15	660	0,12	159	24,09
64800000	Autres charges de personnel			227	0,04	(227)	-100,00
Dotation aux amortissements		21 987	3,97	32 387	5,88	(10 400)	-32,11
68112000	Dot amort mat immo corp	21 987	3,97	32 387	5,88	(10 400)	-32,11
Autres charges				57	0,01	(57)	-99,95
65800000	Charges diver.gest.cour.			57	0,01	(57)	-99,95
RESULTAT COURANT NON FINANCIER		28 497	5,15	(14 611)	-2,65	43 109	295,04
RESULTAT FINANCIER		(80)	-0,01	31	0,01	(111)	-355,91
Intérêts et produits financiers		103	0,02	53	0,01	51	96,18
76600000	Gains de change	100	0,02	53	0,01	47	89,02



Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2014 31/10/2014	10 mois	01/01/2013 31/12/2013	12 mois	Variations	%
76800000	Autres produits financ.		4			4	
76880000	Ecart de conversion						
Intérêts et charges financières			183		21	162	754,60
66116000	Charges d'intérêts				3	(3)	-100,00
66160000	Interêts bancaires		3			3	
66600000	Pertes de change		181		19	162	867,74
66880000	Ecart de conversion						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			28 418		(14 580)	42 998	294,98
Produits exceptionnels			11		3 846	(3 836)	-99,72
77100000	Pro.except.sur gestion		11			11	
77510000	Prix cession actif cede				3 846	(3 846)	-100,00
Charges exceptionnelles			1 350		853	497	58,26
67100000	Charges except. gestion				312	(312)	-100,00
67200000	Charges exerc. antérieur		1 350		541	809	149,52
Résultat exceptionnel			(1 339)		2 993	(4 333)	-144,75
TOTAL DES PRODUITS			553 555		554 458	(903)	-0,16
TOTAL DES CHARGES			526 476		566 045	(39 568)	-6,99
Résultat			27 078		(11 587)	38 665	333,69
Contribution en nature - Produits							
Contribution en nature - Charges							



BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2015

FONCTIONNEMENT 2015		BUDGET ANNUEL
RECETTES		2015
	REDEVANCE AOT PINEL	100 000
	REDEVANCES ACTIVITES COMMERCIALES ARRET PREF	100 000
	REDEVANCES AOT FONCIER MONT VERNON PARKING	20 000
	REDEVANCES AOT CLUB ORIENT	30 000
	SUBVENTION ETAT/DEAL S/PREFECTURE/FONCTIONNEMENT	253 000
	CONVENTION AAMP/AGOA	20 000
	SUBVENTION COM SAINT-MARTIN	50 000
	SUBVENTION BEST	40 000
	PARTICIPATION LOCATION IMMOBILIERE CDL	6 600
	SUBV ASSEMB NAT DEPUTE	5 000
	SUBV CEDEV INSTITUT DE LA BIODIVERSITE (BOP 123 - CEDEV)	136 175
	SUIVIS SCIENTIFIQUES ETAT/DEAL/PREFECTURE ETUDES	0
TOTAL		760 775
DEPENSES GENERALES		
	LOCA IMMO + charges	36 000
	EAU-EDF	1 100
	ENTRE BUREAU	4 500
	ACHATS PETIT MATERIEL ENTRETIEN	15 000
	FOURNITURES ADM	5 000
	FRAIS POSTAUX TELECOM INTERNET	7 000
	ANNONCES/INSERTIONS/COMMUNICATION	8 000
	HONORAIRES-FRAIS ACTES CONTENTIEUX	6 000
	ASSURANCES	6 000
	FRAIS D'ESSENCE	13 000
	FRAIS BANCAIRES DIVERS	1 000
ETUDES		
	REDACTION PLAN DE GESTION TABLEAU DE BORD/AAMP	15 000
	SUIVIS SCIENTIFIQUES	7 000
	MO INSTITUT DE LA BIODIVERSITE (BOP 123 - CEDEV)	171 000
POLE POLICE LOGISTIQUE		
	ENTRETIEN BATEAU	5 000
	DEPLACEMENTS TRANSPORTS	5 000
	ENTRETIEN VEHICULES	3 000
	REPARATION ANNEXE	6 000
POLE COOP REGIONALE		
	PRISE EN CHARGE MISSION EXTERIEURE	2500
	DEPLACEMENTS TRANSPORTS	2500
POLE SCIENTIFIQUE		
	PRISE EN CHARGE MISSION EXTERIEURE	5 000
	DEPLACEMENTS TRANSPORTS	3 000
	SUIVIS SCIENTIFIQUES	20 000
POLE AMENAGEMENT		
	AMENAGEMENT RESERVE L322.10/CAF	15 000
SALAIRES ET CHARGES		
	SALAIRES ET INDEMNITES SUR Dota de Fonctionnement (DF)	190 000
	CHARGES SOCIALES SUR DF	70 000
	SALAIRES ET INDEMNITES SUR Capacité d'autofinancement (CAF)	70 000
	CHARGES SOCIALES SUR CAF	30 000
TOTAL		726 600
RESULTAT BALANCE RECETTES+DEPENSES		34 175